

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1201

17 mai 2008

SOMMAIRE

Aamerkrill S.A.	57612	Maison Bosco	57646
Advent Energy	57609	Mecasoft S.A.	57639
Aedes Opportunities S.A.	57643	Medelfin S.A.	57612
Atradius Luxembourg	57607	Midland Trading Europe S.à.r.l.	57644
Axion Associates S.à.r.l.	57608	Norder Holzhandel Sàrl	57646
Baigre S.à r.l.	57638	Numinvest Management S.A.	57612
Beaconinvest S.A.	57640	Philreyhair S.à.r.l.	57647
Berthold BENZKIRSCH GmbH	57608	Philreyhair S.à.r.l.	57647
Blummebuttek Manou s.à.r.l.	57646	Preasepe I B.V./S.à r.l.	57644
Caradog Holdings S.A.	57645	Raimond 1 S.A.	57648
Casino Ré S.A.	57638	Raimond S.A.	57648
Champshotel Investments S.A.	57645	Ralphy Luxembourg S.à r.l.	57643
Christal S.A.	57612	Ravago Distribution S.A.	57603
Cindra Investments S.A.	57608	Recticel Ré S.A.	57637
Cleveland S.A.	57613	Revano G.m.b.H.	57642
Cofre S.A.	57644	R.M.P. S.A.	57642
Co-Invest Holding S.A.	57613	Rover International S.A.	57602
Dragenopharm Holding S.à r.l.	57614	Ryan Express SA	57641
Edition Fine Art S.A.	57611	Secarlux S.A.	57642
Elmar Klein S.à r.l.	57644	Siesta Holding	57608
Enotec S.à.r.l.	57640	Socomia S.A.	57641
European Retail Asset Management (ERAM) S.à r.l.	57641	Soft-Kis	57647
Green Heaven S.A.	57641	SOLIFIN (Luxembourg) S.A.	57639
HCEPP Luxembourg Poland III S.à r.l. ...	57602	SOLIFIN (Luxembourg) S.A.	57639
Immobilière Palmiste S.A.	57639	SOLIFIN (Luxembourg) S.A.	57637
Immobilière Palmiste S.A.	57640	Soluxcom	57607
Jean Oswald S.à r.l.	57646	Soteg Re S.A.	57638
Landson Financial Holding S.A.	57640	South Integrator Solutions	57602
LDV Management S.à r.l.	57642	Tayabol Holding S.A.	57602
Les Espaces Réunions S.A.	57611	Thielen-Feenstra Sàrl	57643
Lireto Invest S.A.	57613	Tobacco GTI SA	57645
L'Orange Bleue Sàrl	57607	Toptrans S.A.	57643
Luxair Re S.A.	57637	Volga S.A.	57645
		Wämper Stuff Sàrl	57647

Rover International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 45.731.

Les comptes annuels au 31.12.2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008054479/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06580. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

HCEPP Luxembourg Poland III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 76.011.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Pour HCEPP Luxembourg POLAND III S.à R.L., société à responsabilité limitée
Experta Luxembourg, société anonyme
Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008054511/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05657. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Tayabol Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 81.162.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008054561/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07010. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

South Integrator Solutions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 115.991.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2008054941/236/11.

(080060555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Ravago Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 136.280.

In the year two thousand eight, on the twenty fifth of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "RAVAGO DISTRIBUTION S.A.", a société anonyme, having its registered office at Luxembourg, 16, rue Notre Dame, trade register Luxembourg section B number pending, incorporated by deed of split up dated on January 31st 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Benoît Parmentier, private employee in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Flora Gibert, private employee in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Ismael Hajjar, private employee in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the one hundred thousand (100,000) shares, representing the whole capital of the Corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the subscribed capital by an amount of EUR 197,404,793.91 (one hundred ninety-seven million four hundred and four thousand seven hundred and ninety-three Euro ninety-one Cents) in order to raise it from its current amount of EUR 340.827.010,73 (three hundred forty million eight hundred twenty-seven and ten Euro seventy-three cents) to EUR 538,231,804.64 (five hundred and thirty-eight million two hundred and thirty-one thousand eight hundred and four Euro sixty-four Cents) by issue of 57,919 (fifty-seven thousand nine hundred and nineteen) new shares having the same rights and obligations as the existing ones.

2.- Subscription and payment of 22,005 new shares by Ravago S.A. by contribution in kind consisting in of all the rights and obligations of the ten years Master Distributor Agreement concluded with Dow Chemical Company for a value of EUR 75,000,000.-.

3.- Subscription and payment of 35,914 new shares by Ravago Holding S.A. by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim against the Corporation.

4.- Replacement of the 157,919 shares representing the whole capital into 100,000 shares with no nominal value, reallocation of the shares to the shareholders, so that the capital will be set at EUR 538,231,804.64 divided into 100,000 shares with no nominal value.

5.- Amendment of article 5 of the articles of association.

6.- Powers given to the Board of Directors to accomplish all formalities related to the replacement of the shares.

7.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to increase the issued share capital by an amount of EUR 197,404,793.91 (one hundred ninety-seven million four hundred and four thousand seven hundred and ninety-three Euro ninety-one Cents) in order to raise it from its current amount of EUR 340.827.010,73 (three hundred forty million eight hundred twenty-seven thousand and ten Euro seventy-three cents) to EUR 538,231,804.64 (five hundred and thirty-eight million two hundred and thirty-one thousand eight hundred and four Euro sixty-four Cents) by issue of 57,919 (fifty-seven thousand nine hundred and nineteen) new shares having the same rights and obligations as the existing one.

Second resolution

The meeting decides to admit the subscription of the 57,919 (fifty-seven thousand nine hundred and nineteen) shares as follow:

- Ravago S.A. for 22,005 shares
- Ravago holding S.A. for 35,914 shares

These contributions being made in kind, the preferential subscription right provided by the law in favour of current shareholders in case of new share's issue is not to be implemented.

Intervention - Subscription - Payment

Furthermore the aforementioned "Ravago S.A", here represented by the Chairman by virtue of a proxy; which declared to subscribe to 22,005 shares and to pay them by a contribution in kind consisting, for a value of EUR 75,000,000.-, of all the rights and obligations of the ten years Master Distributor Agreement concluded with Dow Chemical Company (Dow).

According to this Master Distributor Agreement, Dow undertakes to pay to Ravago a quarterly cash rebate (the Rebate) for all Product purchases from Dow by Ravago and its subsidiaries and affiliates.

The Rebate shall be equal to 1,87% of the total invoice price, after discounts and allowances, paid to Dow by Ravago and its subsidiaries and affiliates for Product purchases during the applicable calendar quarter.

Assessment contribution report

In accordance with articles 32-1 and 26-1 (1) of the Luxembourg companies' law such contribution in kind has been supervised by BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., an independent auditor (Réviseur d'Entreprise), represented by Mr Marc Lamesch, and its report dated March 25th, 2008 concludes as follows:

Conclusion:

"On the basis of the procedures which we have performed nothing has come to our attention that causes us to believe that the valuation adopted by the Board of Directors of RAVAGO DISTRIBUTION S.A. in relation to the contribution in kind is not resulting in a value which is not at least equal to the value of the 57,919 shares to be issued totalling EUR 197,404,793.91."

Furthermore the aforementioned "Ravago Holding S.A", here represented by the Chairman by virtue of a proxy; which declared to subscribe to 35,914 shares and to pay them by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim, existing in its favour and against the Corporation, and by cancellation of such claim by EUR 122,404,793.91.

Assessment contribution report

This claim has been audited by an independent auditor, according to articles 26-1 and 32-1 of the law on business corporations, specifically by BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., an independent auditor (Réviseur d'Entreprise), represented by Mr Marc Lamesch, and its report dated March 25th, 2008 concludes as follows:

Conclusion

"On the basis of the procedures which we have performed nothing has come to our attention that causes us to believe that the valuation adopted by the Board of Directors of RAVAGO DISTRIBUTION S.A. in relation to the contribution in kind is not resulting in a value which is not at least equal to the value of the 57.919 shares to be issued totalling EUR 197,404,793.91."

Such reports, after signature "ne varietur" by the members of the board and the notary will remain here annexed.

Third resolution

The meeting decides to replace the 157,919 shares by 100,000 shares with no nominal value and to reallocate them to the shareholders proportionally to their holding in the company.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 5 first paragraph of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 5. al. 1.** The Company has a share capital of EUR 538,231,804.64 (five hundred and thirty-eight million two hundred and thirty-one thousand eight hundred and four Euro sixty-four Cents), divided into 100,000 (one hundred thousand) shares without part value, entirely paid in."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of the present deed, are estimated approximately at hundred thousand Euros.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RAVAGO DISTRIBUTION S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 16, rue Notre Dame, R.C.S. Luxembourg section B numéro en cours, constituée suivant acte de scission reçu le 31 janvier 2008, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoît Parmentier.

Le président désigne comme secrétaire Madame Flora Gibert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ismael Hajjar.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cent mille (100.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 197.404.793,91 (cent quatre-vingt-dix-sept millions quatre cent quatre mille sept cent quatre-vingt-treize Euros et quatre-vingt-onze Cents), en vue de le porter de son montant actuel de EUR 340.827.010,73 (trois cent quarante millions huit cent vingt-sept mille dix Euros et soixante-treize Cents) à EUR 538.231.804,64 (cinq cent trente-huit millions deux cent trente et un mille huit cent quatre Euros et soixante-quatre Cents) par l'émission de 57.919 (cinquante-sept mille neuf cent dix-neuf) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes.

2. Souscription et libération de 22.005 nouvelles actions par Ravago S.A. au moyen d'un apport en nature consistant en

3. Souscription et paiement de 35.914 nouvelles actions par Ravago Holding S.A. par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la Société.

4. Remplacement des 157.919 actions sans désignation de valeur nominale représentatives du capital social après augmentation en 100.000 actions sans désignation de valeur nominale et attribution des actions nouvelles ainsi créées aux actionnaires au pro rata de leur participation dans le capital social Le capital est désormais fixé à EUR 538.231.804,64 représenté par 100.000 actions sans désignation de valeur nominale;

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts

6. Attribution de pouvoirs au Conseil d'Administration pour accomplir toutes les formalités en rapport avec le remplacement des actions.

7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 197.404.793,91 (cent quatre-vingt-dix-sept millions quatre cent quatre mille sept cent quatre-vingt-treize Euros et quatre-vingt-onze Cents), en vue de le porter de son montant actuel de EUR 340.827.010,73 (trois cent quarante millions huit cent vingt-sept mille dix Euros et soixante-treize Cents) à EUR 538.231.804,64 (cinq cent trente-huit millions deux cent trente et un mille huit cent quatre Euros et soixante-quatre Cents) par l'émission de 57.919 (cinquante-sept mille neuf cent dix-neuf) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 57.919 (cinquante-sept mille neuf cent dix-neuf) actions nouvelles:

- Ravago S.A.: pour 22.005 actions

- Ravago Holding S.A. pour 35.914 actions

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes "RAVAGO S.A.", ici représentée en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement par un apport en nature consistant, pour une valeur de EUR 75.000.000,-, dans le transfert de tous les droits et obligations du contrat de dix ans «Master Distributor Agreement» conclu avec Dow Chemical Company (Dow).

Suivant ce «Master Distributor Agreement», Dow s'engage à payer à Ravago une remise trimestrielle en liquide (le «Rebate») pour tous les achats de Produits acquis auprès de Dow par Ravago et ses filiales et sous-filiales.

La Remise sera égale à 1,87 % du prix de facture total, après comptabilisation des décomptes et indemnité payées à Dow par Ravago et ses filiales et sous-filiales pour les acquisitions de Produit auprès de Dow pendant le trimestre applicable.

Rapport d'évaluation de l'apport

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., société anonyme, Luxembourg, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la méthode d'évaluation retenue par le conseil d'administration de RAVAGO DISTRIBUTION S.A. ne résulte pas sur une valeur des apports n'étant pas au moins égale au nombre des 57.919 actions à émettre totalisant EUR 197.404.793,91."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes "RAVAGO HOLDING S.A.", ici représentée en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de EUR 122.404.793,91.

Rapport d'évaluation de l'apport

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant BDO Compagnie Fiduciaire, société anonyme, Luxembourg, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la méthode d'évaluation retenue par le conseil d'administration de RAVAGO DISTRIBUTION S.A. ne résulte pas sur une valeur des apports n'étant pas au moins égale au nombre des 57.919 actions à émettre totalisant EUR 197.404.793,91."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

L'assemblée décide de remplacer les 157.919 actions sans désignation de valeur nominale représentatives du capital social après augmentation en 100.000 actions sans désignation de valeur nominale et d'attribuer les actions nouvelles ainsi créées aux actionnaires au pro rata de leur participation dans le capital social. Le capital est désormais fixé à EUR 538.231.804,64 représenté par 100.000 actions sans désignation de valeur nominale

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. al. 1.** Le capital social est fixé à EUR 538.231.804,64 (cinq cent trente-huit millions deux cent trente et un mille huit cent quatre Euros et soixante-quatre Cents), divisé en 100.000 (cent mille) actions sans désignation de valeur nominale."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'un million.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: B. PARMENTIER, F. GIBERT, I. HAJJAR, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg le 26 mars 2008. Relation: LAC/2008/12572. - Reçu neuf cent quatre-vingt-sept mille vingt-trois euros et quatre-vingt-dix-sept cents (987.023,97 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008054891/211/229.

(080060392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

L'Orange Bleue Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, Z.I. am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 82.927.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/04/2008.

Pour L'ORANGE BLEUE SARL

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008054567/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02903. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Atradius Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 27.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008054575/5770/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05558. - Reçu 0,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Soluxcom, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.169.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054690/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07248. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Cindra Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 66.492.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/04/2008.

Pour Cindra Investments S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008054568/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03869. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Berthold BENZKIRSCH GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 1, rue de Wecker.

R.C.S. Luxembourg B 39.654.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/04/2008.

Pour BERTHOLD BENZKIRSCH GMBH

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008054569/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05181. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Axion Associates S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 25, rue J.P. Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 60.867.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054688/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07246. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Siesta Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 114.656.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008054722/809/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05013. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Advent Energy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 112.512.

In the year two thousand and eight, on the twenty-first of February at 3 p.m. (CET).

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

- "ADVENT VOLTAGE (CAYMAN) LIMITED", a company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o MAPPLES CORPORATE SERVICES, P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KYI-1104 Cayman Islands,

here represented by Mrs. Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on 20 February 2008.

- "ENERGY LUXEMBOURG S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Company Register is pending,

here represented by Mrs. Linda KORPEL, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 21 February 2008.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "Advent Energy" (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 112.512, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, dated 05 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on 07 March 2006, number 482. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 18 of February 2008, not yet published.

The appearing parties representing the whole corporate capital have required the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to reduce the Company's share capital, with effect as of 21 February 2008, by an amount of four hundred and eight thousand eight hundred and ten euro seventeen cents (EUR 408,810.17) (the "Reduced Amount"), so as to bring the share capital from six hundred fifty-five thousand three hundred and seventy-five euros (EUR 655,375.-), down to two hundred and forty-six thousand five hundred and sixty-four euro and eighty-three cents (EUR 246,564.83) by cancellation of forty million eight hundred and eighty-one thousand seventeen (40,881,017) shares, having each a par value of zero point zero one euro (EUR 0.01) (the "Cancelled Shares") currently held by ENERGY LUXEMBOURG S.à r.l., prenamed, and by reimbursement of four hundred and fifty million ninety-nine thousand nine hundred and ninety-seven euros seventeen cents (EUR 450,099,997.17) to ENERGY LUXEMBOURG S.à r.l. (i.e. a redemption price per share equalling EUR 11.01).

Reimbursement delay: The undersigned notary has drawn the attention of the general meeting of shareholders to the provisions of article 69 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, establishing a legal protection in favor of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the shareholders cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Memorial C.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the Company's articles of incorporation is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The share capital of the company is fixed at two hundred and forty-six thousand five hundred and sixty-four euro and eighty-three cents (EUR 246,564.83) divided into twenty-four million six hundred and fifty-six thousand four hundred and eighty-three (24,656,483) shares of zero point zero one euro (EUR 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-et-un février à 15h00 heures CET.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

- "ADVENT VOLTAGE (CAYMAN) LIMITED", une société organisée et régie selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au c/o MAPPLES CORPORATE SERVICES, P.O. Box 309, Uglund House, South Church Street, George Town, KYI-1104 Grand Cayman, Îles Caïmans,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 20 février 2008.

- "ENERGY LUXEMBOURG S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés est en cours,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 21 février 2008.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de "Advent Energy" (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.512, constituée suivant un acte notarié du notaire soussigné, en date du 05 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 07 mars 2006, numéro 482. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 février 2008, non encore publié.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de réduire le capital social de la Société, avec effet au 21 février 2008, à concurrence d'un montant de quatre cent huit mille huit cent dix euros dix-sept cents (EUR 408.810,17) (le "Montant Réduit"), de sorte que le capital social est porté du montant de six cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 655.375,-), à deux cent quarante-six mille cinq cent soixante quatre euros quatre-vingt trois cents (EUR 246.564,83) par l'annulation de quarante millions huit cent quatre-vingt un mille dix-sept (40.881.017) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de zéro virgule zéro un euro (EUR 0,01) (les "Parts Sociales Annulées") actuellement détenues par ENERGY LUXEMBOURG S.à r.l., prénommée, et par remboursement de quatre cent cinquante millions quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-sept euros dix-sept cents (EUR 450.099.997,17) à ENERGY LUXEMBOURG S.à r.l. (i.e. un prix de rachat par part sociale équivalent à EUR 11,01).

Délai de remboursement: Le notaire instrumentant a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales établissant une protection légale en faveur des créanciers éventuels de la Société, le remboursement effectif des actionnaires ne peut pas être fait librement et sans recours avant 30 (trente) jours suivant la publication du présent acte au Mémorial C luxembourgeois.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux cent quarante-six mille cinq cent soixante-quatre euros quatre-vingt-trois cents (EUR 246.564,83) divisé en vingt-quatre millions six cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-trois (24.656.483) parts sociales de zéro virgule zéro un euro (EUR 0,01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société peut, dans la mesure de ce qui est autorisé par la loi, racheter ses propres parts sociales."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 février 2008. Relation: EAC/2008/2694. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 04 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008054769/239/127.

(080060271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Les Espaces Réunions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 3, rue de Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 63.597.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/04/2008.

Pour LES ESPACE REUNIONS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008054572/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05182. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Edition Fine Art S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 136.934.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 13 mars 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Gilles DYAN de son poste d'administrateur A de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Eddy DOME, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, au poste d'administrateur A de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008054936/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06843. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Medelfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 108.102.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 février 2008

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg. Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg au poste d'administrateur. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société Elpers and Co Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux Comptes la société Fiduciaire Patrick Sganzerla Sàrl, ayant son siège social à 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008054895/5387/27.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04963. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Christal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 105.408.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHRISTAL S.A.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008054886/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06702. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

**Numinvest Management S.A., Société Anonyme,
(anc. Aamerkrill S.A.).**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 94.167.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 avril 2008.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2008054978/201/13.

(080060532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Cleveland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 72.965.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 février 2008

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, Rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg. Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg au poste d'administrateur. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société Elpers and Co Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société Fiduciaire Patrick Sganzerla Sàrl, ayant son siège social à 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008054894/5387/27.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04955. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Lireto Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 98.464.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIRETO INVEST S.A.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008054884/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06703. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Co-Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.
R.C.S. Luxembourg B 81.360.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2002 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2002 déposé le 29.07.2004 nr L 040062037.4) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 23/04/08.

Signature.

Référence de publication: 2008054644/7775/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06962. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Dragenopharm Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 122.756.

In the year two thousand and eight, on the fifth of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- "BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED", a company having its registered office in 30 Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom, registered with the trade register under the number 03139614,

here represented by Mrs Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 3 March 2008.

- M. Peter Greither", born 13 August 1952, resident at Ratenbergstrasse 26, 9533 Kirchberg, Switzerland,

here represented by Mrs Linda KORPEL, previously named, by virtue of a proxy, given on 3 March 2008.

- Dr Andreas Greither", born 19 July 1947, resident at Ponlach 2, 84529 Tittmoning, Germany,

here represented by Mrs Linda KORPEL, previously named, by virtue of a proxy, given on 3 March 2008.

- "Luxco Management Beteiligungs-GmbH & Co. KG", a limited partnership existing and organized under the laws of Germany (Kommanditgesellschaft), having its principal office at Göllstr. 1 at 84529 Tittmoning, Germany and registered with the Commercial Register of the Local Court of Traunstein under HR A 9747,

here represented by Mrs Linda KORPEL, previously named, by virtue of a proxy, given on 3 March 2008.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "DRAGENOPHARM HOLDING S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 122.756, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 19 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association dated on 19 February 2007, number 207. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association dated on 14 May 2007, number 873.

The appearing parties representing the whole corporate capital have required the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to create one additional class of shares, referred to as the class D shares (hereinafter referred to as the "Class D Shares"), each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

Second resolution

The Shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of forty-nine thousand four hundred and sixty-six euro (EUR 49,466.-) so as to raise it from its present amount of two hundred and twelve thousand Euro (EUR 212,000.-) up to two hundred and sixty-one thousand four hundred and sixty-six euro (EUR 261,466.-) by creating and issuing forty-nine thousand four hundred and sixty-six (49,466) Class D Shares, each having a par value of one euro (EUR 1.-) (hereinafter referred to as the "New Class D Shares"), fully paid up by contribution in kind consisting in claims held against Dragenopharm Apotheker Puschl GmbH, a limited liability company under German law with its seat at Tittmoning, Germany, having its principal offices at Golistrafte 1, 84529 Tittmoning, Germany, registered with the Commercial Register of the Local Court of Traunstein under HR B 17797 ("Dragenopharm AP") and assigned to the Company for an aggregate amount of seven hundred thousand euro (EUR 700,000.-) as per the terms of an assignment agreement, entered into, between the following subscribers and the Company, on 04 March 2008 (the "Assignment Agreement"); such New Class D Shares being subscribed as follows:

i. BRIDGEPORT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, prenamed, duly represented by Ms Linda KORPEL, previously named, by virtue of a proxy, declares through its proxyholder to subscribe to twenty-eight thousand two hundred and thirty-one (28,231) New Class D Shares. Such New Class D Shares are fully paid up by a contribution in kind consisting in a claim held by BRIDGEPORT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, against Dragenopharm AP, for an aggregate amount of three hundred ninety-nine thousand five hundred euro (EUR 399,500.-) and entirely assigned to the Company as per the terms of the Assignment Agreement. The global amount of three hundred ninety-nine thousand five hundred euro (EUR 399,500.-) relating to the New Class D Shares is allocated as follows: (a) twenty-eight thousand two hundred and thirty-one euro (EUR 28,231.-) are allocated to the share capital and (b) three hundred and seventy-one thousand two hundred and sixty-nine euro (EUR 371,269.-) are allocated to the share premium account;

ii. Peter Greither, prenamed, duly represented by Ms Linda KORPEL, previously named, by virtue of a proxy, declares through his proxyholder to subscribe to seventeen thousand five hundred and twenty-five (17,525) New Class D Shares.

Such New Class D Shares are fully paid up by a contribution in kind consisting in a claim held by Peter Greither, against Dragenopharm AP, for an aggregate amount of two hundred and forty-eight thousand euro (EUR 248,000.-) and entirely assigned to the Company as per the terms of the Assignment Agreement. The global amount of two hundred and forty-eight thousand euro (EUR 248,000.-) relating to the New Class D Shares are allocated as follows: (a) seventeen thousand five hundred and twenty-five euro (EUR 17,525.-) are allocated to the share capital and (b) two hundred thirty thousand four hundred and seventy-five euro (EUR 230,475.-) are allocated to the share premium account; and

iii. Dieter W. Engel, born on 10 April 1955, residing at Eschenstrasse 38, CH-9524 Zuzwil, Switzerland, duly represented by Ms Linda KORPEL, previously named, by virtue of a proxy, given on 02 March 2008, declares through his proxyholder to subscribe to three thousand seven hundred and ten (3,710) New Class D Shares. Such New Class D Shares are fully paid up by a contribution in kind consisting in a claim held by Dieter W. Engel, against Dragenopharm AP for an aggregate amount of fifty-two thousand five hundred euro (EUR 52,500.-) and entirely assigned to the Company as per the terms of the Assignment Agreement. The global amount of fifty-two thousand five hundred euro (EUR 52,500.-) relating to the New Class D Shares are allocated as follows: (a) three thousand seven hundred and ten euro (EUR 3,710.-) are allocated to the share capital and (b) forty-eight thousand seven hundred and ninety euro (EUR 48,790.-) are allocated to the share premium account.

The total contribution of seven hundred thousand euro (EUR 700,000.-) for the New Class D Shares will be allocated as follows: (a) forty-nine thousand four hundred and sixty-six euro (EUR 49,466.-) to the Company's share capital and (b) six hundred fifty thousand five hundred and thirty-four euro (EUR 650,534.-) to the share premium account.

Evidence of the contribution has been given to the undersigned notary by a copy of the Assignment Agreement.

Said Assignment Agreement, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the Company's articles of association is amended and now reads as follows:

" Art. 6. Share Capital.

6.1. The issued share capital of the Company is set at two hundred and sixty-one thousand four hundred and sixty-six euro (EUR 261,466.-) represented by one hundred and twenty-two thousand one hundred and twelve (122,112) class A1 shares (the «Class A1 Shares» its holder being referred to as the Class A1 Shareholder), twenty-one thousand two hundred (21,200) class A2 shares (the «Class A2 Shares» its holder being referred to as the Class A2 Shareholder) (Class A1 Shares and Class A2 Shares being each a separate class of shares but together referred to as the «Class A Shares»), their holders being together referred to as the Class A Shareholders, (ii) fifty-two thousand seven hundred and eighty-eight (52,788) class B shares (the «Class B Shares») their holders being referred to as the Class B Shareholders) (iii) fifteen thousand nine hundred (15,900) class C shares (the «Class C Shares» its holder being referred to as the Class C Shareholder) and (iv) forty-nine thousand four hundred and sixty-six (49,466) class D shares (the «Class D Shares» their holders being referred to as the Class D Shareholders), each Class A Shares, Class B, Class C Shares and Class D Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

6.2. Any reference to the «Shares» shall include the Class A Shares, Class B, the Class G Shares and the Class D Shares and any reference to the «Shareholders» shall include the A Shareholders, the B Shareholders, the C Shareholders and the D Shareholders. The Class A2 Shareholder and the Class B Shareholder are collectively referred to as the «Minority Shareholders».

6.3 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation subject to the provisions set out in the present Articles of Incorporation.

6.4 Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Fourth resolution

The Shareholders, excluding Mr Peter GREITHER, decide to appoint (i) Mr Michael DAVY, born on 11 January 1961 at North Shields, UK, residing at 34 Gresham Gardens, Golders Green, London NW 11 8PD, United Kingdom as new Class A1 Board Members and (ii) Mr Peter GREITHER, born on 13 August 1952, resident at Rächenbergstrasse 26, 95533 Kirchberg, Switzerland, as new Class B Board Member of the Company, with immediate effect and for an unlimited period of time.

Fifth resolution

The shareholders resolve to amend and fully restate the articles of incorporation of the Company without changing the purpose of the Company. Considering the above resolutions, the Company's restated articles of incorporation shall now be read as follows:

Restated articles of incorporation

"A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the Law, as well as by the Articles.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in other Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company exists under the name of «DRAGENOPHARM HOLDING S.à r.l.».

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. Share Capital.

6.1. The issued share capital of the Company is set at two hundred and sixty-one thousand four hundred and sixty-six euro (EUR 261,466.-) represented by (i) one hundred and twenty-two thousand one hundred and twelve (122,112) class A1 shares (the «Class A1 Shares» its holder being referred to as the Class A1 Shareholder), twenty-one thousand two hundred (21,200) class A2 shares (the «Class A2 Shares» its holder being referred to as the Class A2 Shareholder) (Class A1 Shares and Class A2 Shares being each a separate class of shares but together referred to as the «Class A Shares», their holders being together referred to as the Class A Shareholders), (ii) fifty-two thousand seven hundred and eighty-eight (52,788) class B shares (the «Class B Shares» their holders being referred to as the Class B Shareholders) (iii) fifteen thousand nine hundred (15,900) class C shares (the «Class C Shares» its holder being referred to as the Class C Shareholder) and (iv) forty-nine thousand four hundred and sixty-six (49,466) class D shares (the «Class D Shares» their holders being referred to as the Class D Shareholders), each Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

6.2. Any reference to the «Shares» shall include the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares and the Class D Shares and any reference to the «Shareholders» shall include the Class A Shareholders, the Class B Shareholders, the Class C Shareholders and the Class D Shareholders.

6.3 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles subject to the provisions set out in the present Articles.

6.4 Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 8. Board of Managers.

8.1. The Company is managed by a board of managers consisting of five (5) members unless the Shareholders have resolved upon a different number (the «Board of Managers») appointed as a collegiate body by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The members of the Board of Managers (each a «Board Member» or a «Manager») need not be Shareholders. The Board of Managers shall be composed of the number of members determined by the General Meeting of Shareholders by a resolution of Shareholders pursuant to the provisions of articles 8.3. and in accordance with the provisions of article 22.5 (i) and duly recorded in the minutes of such Meeting elected pursuant to the provisions of this article 8.

8.2. The Board of Managers shall always be composed so that:

8.2.1. up to three (3) Board Members shall be appointed by the General Meeting of Shareholders from a list of candidates proposed by the Class A1 Shareholder including a Luxembourg resident (such Board Members referred to as «Class A1 Board Members»);

8.2.2. for as long as the owners of the Class A2 Shares and of the Class B Shares remain Shareholders of the Company, up to two (2) Board Members shall be appointed by the General Meeting of Shareholders, being the owner of the Class A2 Shares and the owner of the Class B Shares (such Board Members referred to as «Class B Board Members»); and

8.2.3. In case the owners of the Class A2 Shares and of the Class B Shares are no longer Shareholders of the Company, up to two (2) Board Members shall be appointed by the General Meeting of Shareholders from a list of candidates proposed by the Class A1 Shareholder. In that particular case, any reference to Class A1 Board Members and Class B Board Members should be ignored in the Articles.

8.3. The Board Members are appointed and removed from office by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders pursuant to article 21.5 (i) which determines their powers and the term of their mandates. However the Class A1 Shareholder shall not dismiss or suspend the Class B Board Member without the prior consent of the Class B Shareholder voting in the General Meeting of Shareholders. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

8.4. The Board of Managers shall appoint a chairman of the Board (the «Chairman») among the Class A1 Board Members.

Art. 9. Pre-emptive rights.

9.1 If additional funding is to be provided by equity, other than in the event of Article 9.2, the Shareholders agree that upon an increase of the Company's share capital of or other issue of equity securities by the Company, each person who then holds shares in the Company (the "Existing Shareholder") shall have the right to subscribe on the same terms for that proportion of new shares or securities which is as nearly as practicable equal to the proportion of the nominal value of the Company' Shares held by the Existing Shareholder in the Company to all Company' Shares then in issue. Such right shall be exercisable for a period of not less than 14 days and not more than 28 days following the resolution to increase the share capital or issues new shares or securities, except in case of urgency as resolved by the Board of Managers, in which case the period may be reduced to such period as the Board of Managers may determine. The Class A1 Shareholder may nominate any of its affiliates to subscribe for those new shares or securities in the Company to which the Class A1 Shareholder is entitled to subscribe pursuant to the foregoing sentence. Insofar as Existing Shareholders do not subscribe to new shares or securities to which they are entitled to subscribe, the other Existing Shareholders are entitled to subscribe to these new shares or securities. If new shares are issued with a share premium or in connection with other related obligations (including the obligation to provide additional Other Instruments or other debt funding) the same terms and conditions relating to the subscription of new shares shall apply to all Existing Shareholders.

9.2 In the event of a decision made or approved by the Board of Managers to invest in assets or shares of another company pursuant to which all or some of the consideration is proposed to be settled by means of shares and related debt instruments, the Board of Managers may instruct the Existing Shareholders to waive their subscription rights under Article 9.1 and to admit the relevant new shareholder nominated by the Board of Managers as a subscriber for such number of new shares or equity securities on such terms as the Board of Managers may in its reasonable discretion determine.

Art. 10. Board Proceedings.

10.1. The Board of Managers can deliberate or act validly only if all the Board Members are present or represented at a meeting.

10.2. Meetings of the Board of Managers shall be called by the Chairman of the Board of Managers or by any Board Members authorized by the Chairman with at least ten (10) days prior notice, unless corporate affairs require a shorter notice period or for urgency (but not less than four days) justified by the Chairman or by any other Board Members authorized by the Chairman, but in no case such shorten notice shall be lower than four (4) days as far as possible. The convening notice may be waived by the unanimous consent given in writing or by fax, cable, telegram, email or telex of all Managers. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers. The notice period shall begin to run on the day following the

day on which the invitation is mailed. For the avoidance of doubt the day of the board meeting shall not count as part of the notice period.

10.3. Meetings of the Board of Managers may be held physically at the registered office of the Company or any other place in Luxembourg unanimously determined by the Board or Managers or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other). Meetings of the Board shall be held as often as the business of the Company so requires but at least quarterly.

10.4. The Board of Managers may further in all circumstances take decisions by way of unanimous written resolutions. Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Managers' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by mail, courier, electronic mail or telefax.

10.5. Any Board Member may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all Board Members taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any Board Member may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex the Chairman or another Board Member, as authorized by the Chairman, as his proxy. A Board Member may represent more than one of his colleagues.

10.6. If a Board Meeting is not quorate, a new Board Meeting with the same agenda is to be called observing the same convocation period and notification as set out in Article 10.2. In such new Board Meeting a quorum shall be deemed constituted as long as at least two Board Members nominated according to Article 8.2.1 are present or represented, provided however that all Board Members were notified of such fact in the invitation.

10.7. Resolutions of the Board of Managers should be reached unanimously. In case a resolution is not reached unanimously, resolutions of the Board of Managers shall be adopted pursuant to a simple majority vote of its members present or represented at such meeting. Each Board Member has one vote.

10.8. The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the Chairman of the Board, the chairman of the relevant meeting provided it is a Class A1 Board Member or by any two Board Members. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Board or two Board Members and shall be sent to each Board Members.

Art. 11. Board Powers, Binding Signatures.

11.1. The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Managers. Vis-à-vis third parties the Board of Manager has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles to the General Meeting or as may be provided herein.

11.2. The Company will be bound by the signature of any two Board Members by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers.

Art. 12. Board Indemnification.

12.1. The Board Members are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

12.2. Subject to the exceptions and limitations listed in Article 12.3. below, every person who is, or has been, a Board Member or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Board Member or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

12.3. No indemnification shall be provided to any Board Member or officer:

12.3.1. Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of willful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

12.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

12.3.3. In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers.

12.4. The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Board Member or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Board Member or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person.

Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defense of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 13. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Board Members or officers of the Company is interested in or is a manager, director, officer or employee of such other corporation or entity. Any Board Member or officer of the Company who serves as manager, director, officer or employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 14. Prior-Approval of the Board of Managers. The following matters, other than those agreed in the annual budget, require the prior approval of the Board of Managers:

14.1 the sale of the entire business of the relevant Group Company, entire business lines or of a substantial part of the business or a business line of the Company;

14.2 the formation, acquisition, encumbrance, disposition or termination of companies or the Company's participation (whether in equity or otherwise) in companies;

14.3 the build-up and shutdown of plants, manufacturing or other facilities, unless the build-up or shutdown, as applicable, does not allow the obtaining of the prior approval due to its urgent nature;

14.4 any enduring and significant change of the current operation of sales and distribution, administration and organization, e.g., the outsourcing of business divisions;

14.5 the exercise of shareholder rights with respect to subsidiaries and affiliated companies;

14.6 the entering into, amendment or termination of affiliation agreements;

14.7 any agreements or other binding arrangements with shareholders or managers, their family members or companies of which any of these persons is a shareholder;

14.8 the grant or amendment of any full or limited power of attorney or commercial procuration;

14.9 the acquisition, encumbrance or disposition of any real property, rights equivalent to real property or rights relating to real property and the underlying obligations;

14.10 the construction and material structural alteration of buildings;

14.11 the entering into or amendment of employment agreements, which (i) provide for an annual gross salary in a particular case of more than EUR 45,000 (ii) grant a participation in profits or (iii) provide for retirement benefits beyond the usual retirement programme of the Company; except for amendments of employment agreements which do not result in additional obligations of the Company of more than EUR 5,000 per year in a particular case;

14.12 the entering into or termination of any long term commitment having a volume of more than EUR 25,000;

14.13 the employment or termination, except for a termination with cause, of Equity Managers;

14.14 the entering into any loan agreement, whether as borrower or lender, in an amount of more than EUR 25,000, except for (i) loans in connection with the financing of the group, (ii) open accounts for or at clients and suppliers in the ordinary course of business and (iii) advancements of salary or bonuses and loans made to the benefit of employees in an amount of up to EUR 5,000;

14.15 the creation of any pledge or similar lien on chattel property, except as customary security for the purchase price;

14.16 the entering into or amendment of license agreements, except for software licenses;

14.17 any commitment through notes payable;

14.18 the grant of any guarantee, bond, letter of comfort or similar commitment to the benefit of third parties, which in each case creates or possibly creates an obligation of more than EUR 10,000;

14.19 investments, expenditures or other measures resulting in obligations of the Company of more than EUR 25,000 in each case;

14.20 the initiation of judicial or arbitral proceedings with an amount in dispute of more than EUR 25,000 (except for the collection of accounts receivable after examination of the liquidity of the party liable) and the termination of the proceedings by withdrawal, waiver or settlement;

14.21 the election and appointment of auditors; and

14.22 forward transactions with foreign currency and other publicly traded commodities and rights, as far as such transactions are not made for hedging purposes.

Art. 15. Observers. The Chairman or any Board Member authorized by the Chairman may invite further person (each such person an «Observer»), including a representative of an external bank financing the Company and its affiliates; to participate in the Board Meetings without being entitled to decide on anything for the Company.

The Board Members and the Chairman shall ensure that the Observer(s):

(i) keep any matter brought at the Board Meeting and any information and document relating thereto strictly confidential; and

(ii) has no major business dealings with any company, partnership or enterprise which directly or indirectly can be considered to be a competitor of the Company or any of its affiliates.

Art. 16. ERISA Rights.

16.1 For as long as the Class A1 Shareholder is a shareholder of the Company, Bridgepoint Europe II 'A' LP (the «ERISA Investor») will be granted certain management rights in the Company in a manner and to the extent permitting ERISA Investor to substantially influence or participate in the management of the Group. Accordingly, it is agreed for the benefit of ERISA Investor that ERISA Investor may from time to time and at any time by notice in writing nominate one person to be a Board Member and the Shareholders undertake to vote or take such other action as may be necessary to assure that such person shall hold office as Board Member (the «ERISA Manager»).

16.2 ERISA Investor shall also have the right:

16.2.1 to appoint an observer to the Board of Managers;

16.2.2 to consult regularly with the Board of Managers and the management of the Subsidiaries;

16.2.3 to receive business information about the Group Companies.

16.3 If ERISA Investor notifies the Company in writing that the provisions of this Article 16 require any amendment to preserve the qualification of ERISA Investor as a "venture capital operating company" for the purpose of ERISA, or otherwise to ensure that the assets of ERISA Investor are not considered "plan assets" for the purposes of ERISA, each Shareholder will consent to the proposed amendments, provided that the amendments do not result in a material adverse effect on the operations, business or the prospects of the Company or its Subsidiaries or, in the opinion of the Class A1 Shareholder and the Board of Managers, to the current or future value of the Company or the Shares in it.

Art. 17. Transfer of Shares.

17.1. Except as provided for by mandatory provisions of law, any transfer restrictions set out in the present Articles may be waived by Shareholders representing at least 75% of the Shares issued in the Company.

17.2. Except as otherwise specifically set out in these Articles, any transfer of Shares (between Shareholders or to persons other than the Shareholders) shall always be subject to, and will be effective and recognised by the Company only if realised in compliance with, the provisions set out in these Articles. Any recognition or inscription of a transfer of Shares will be subject to compliance with the provisions set out in the present Articles.

17.3. Transfers of Shares (or Other Instrument) shall be subject to the approval of Shareholders representing at least 75% (three-quarters) of the share capital of the Company.

17.4. Any issue or transfer of Shares or Other Instruments shall in addition as otherwise set out in the present Articles and in particular articles 18 and 19, be subject to the transferee in each case, in the event a shareholder or like agreement (if any) exists at that time between all or part of the Shareholders and the Company, becoming a party to such agreement.

17.5 The Shareholders are only permitted to transfer, assign, encumber or create any interest in or right or claim to, their Shares and Other Instruments, or to enter into any agreement or undertaking to do so, if in compliance with Articles 17.4 and 20:

17.5.1 as required under Article 19; or

17.5.2 upon an exit under article 21;

17.5.3 with the prior written consent of the Board of Managers, provided that no transfer, assignment, encumbrance or creation of any interest in or right or claim to, or to the benefit of, a competitor of the group to which the Company belongs to, shall be permitted without the prior written consent of the Board of Managers.

Art. 18. Class A1 Permitted Transfers.

18.1 Subject to the obligation for any transferee to become a party to that certain agreement as provided for in Article 17.4 above, the Bridgepoint Funds (or any person who holds the Company Shares and/or Other Instruments as a nominee, custodian or trustee or otherwise on behalf of the Bridgepoint Funds or who holds share and/or Other Instruments pursuant to a transfer under this Article 18.1) shall have the right to transfer (including on a distribution in kind or in specie or otherwise):

18.1.1 the Company Shares and Other Instruments and any other instrument issued to it in connection with its investment at its sole discretion to:

a) another Investor (or its nominee, custodian or trustee);

b) any Investor Associate of an Investor (or its nominee, custodian or trustee);

c) the beneficial owner of the the Company Shares and/or Other Instruments;

d) the partners of a limited partnership or to the holders of units in a unit trust or to the shareholders of, participants in, or holders of any other interest in or any adviser to, any Fund;

e) in connection with a co-investment scheme or similar scheme (being a scheme under which certain officers, employees or partners of an Investor or of its adviser or manager are entitled (as individuals or through a body corporate or any other vehicle) to acquire Shares which the Investor would otherwise acquire (a "Co-Investment Scheme")) - to any person which holds or is to hold assets for a Co-Investment Scheme from time to time or to the officers, employees and partners entitled (directly or indirectly) to such assets under the Co-Investment Scheme from time to time;

provided, however, that upon any such transfer, the transferor shall not be released from those liabilities and obligations which are, in addition, assumed by the transferee;

18.1.2 up to 50% of its Company' Shares and Other Instruments by way of syndication to new (direct or indirect) investors whereby it is understood that the Bridgepoint Funds shall retain control over 51% of the voting rights in the Company following any such syndication.

Art. 19. Default Call Option.

19.1 The Class A1 Shareholder shall be entitled to acquire or nominate an acquirer for each Minority Shareholder's Company Shares and Other Instruments on the terms of this Article 19 and the Minority Shareholders each grant the right to so acquire the Company Shares and Other Instruments in the following circumstances (the «Default Call Option»):

19.1.1 insolvency, composition, bankruptcy (including any statutory procedures requiring him to give a declaration as to his assets) or similar proceedings in any jurisdiction are initiated against a Minority Shareholder;

19.1.2. the creation of any pledge, lien or encumbrance over (unless the same is terminated or released within four weeks of its creation) or any enforcement or equivalent proceedings being initiated against a Minority Shareholder's Company Shares or Other Instruments;

19.1.3 on the divorce of a Minority Shareholder (except where proof is provided to the satisfaction of Board of Managers that the divorce does not impact the control, economic ownership and transferability of the Company Shares or Other Instruments); or

19.1.4 breach or attempted breach of the provisions of Articles 17.4 and 17.5.

19.2 From the date on which the circumstances triggering the Default Call Option occurred (the «Trigger Date»), the respective Minority Shareholder's voting rights in respect of his Company Shares are suspended, to the extent permitted by law. At any time after the Trigger Date, the Board of Managers may decide that the Class A1 Shareholder or its nominee acquires the Company Shares and Other Instruments subject to the Default Call Option.

19.3 The price payable under the Default Call Option shall be the fair market value of the relevant Shares and Other Instruments as at the Trigger Date on a going concern basis in an arm's length transaction between a willing seller and a willing buyer (and without taking into account any discount because the Minority Shareholder's stake represent a minority stake) either as agreed between the Board of Managers and the relevant Minority Shareholder or, failing such agreement within thirty days of delivery of the valuation of the Board of Managers to the relevant Minority Shareholder, as determined by a reputable independent investment bank or corporate finance adviser to be appointed jointly by the Board of Managers and the relevant Minority Shareholder or - lacking agreement on that - upon the request of one of them by the Institute of Certified Public Accountants (Institut der Wirtschaftsprüfer) for these purposes.

19.4 If the Default Call Option is exercised, the transfer of the Company Shares and Other Instruments shall be implemented as soon as practicable after the Board of Managers has taken the decision according to Article 19.2, second sentence. The price under article 19.3 shall, subject to the Class A1 Shareholder or its nominee being able to fund such payment, be payable six months after completion of the transfer of the Shares and Other Instruments; interest shall accrue on the price from the date of completion of the transfer on the unpaid amounts at a rate of 3% p. a. and shall be payable at the same time as the payment due.

19.5 Each Minority Shareholder hereby irrevocably offers to sell and transfer all his Company Shares and Other Instruments held or to be held by him individually to the Class A1 Shareholder or its nominee at a price stipulated under article 19.3. The offer in the preceding sentence shall be capable of being accepted by the Class A1 Shareholder only (i) more than five days after the Board of Managers has taken the decision according to Article 19.2, second sentence, and (ii) if the relevant Minority Shareholder has not transferred his or her Company Shares and Other Instruments after being requested to do so pursuant to Article 19.2, first sentence. Interest shall accrue on the price from the date of completion of the transfer on the unpaid amounts at a rate of 3% p.a. and shall be payable at the same time as the principal amount is due.

Art. 20. Drag Along, Tag-Along.

20.1 If the Class A1 Shareholder wishes (i) to sell the Company' Shares and finds a bona fide arm's length purchaser who is not an affiliate of the Class A1 Shareholder and agrees terms for the sale to such purchaser (the «Acquirer») or (ii) wishes to tender the Company Shares in a listing (providing that the Company is converted into another form of company appropriate for such listing) and the Board of Managers so resolves, then, upon receipt of written notification by the Minority Shareholders of such fact (the «Drag Notification»), all Minority Shareholders shall be bound and undertake to accept for their respective Company Shares the price offer per the Company Share from the Acquirer or to tender their respective Company Shares on the same terms as agreed and at the same time as the Class A1 Shareholder

sells or tenders its Company Shares. The Minority Shareholders agree to take promptly upon written request by the Class A1 Shareholder all actions required or requested to give full force and legal effect to any sale or tender under this Article 20.1. Minority Shareholders are obliged to confirm to the Class A1 Shareholder their obligation to sell within five days upon receipt of the Drag Notification (the «Drag Confirmation»).

20.2 The Minority Shareholders hereby irrevocably offer to sell and transfer or tender all their Company Shares held or to be held by each of them at the date of this call option to the Class A1 Shareholder or the Acquirer at the price per Company Share and on the terms agreed between the Class A1 Shareholder and the Acquirer or for the same tender terms and conditions as agreed by the Class A1 Shareholder (the "Call Option"). The Call Option shall be exercisable by the Class A1 Shareholder at any time for all Company Shares of such Minority Shareholders which (i) did not deliver to the Class A1 Shareholder an unconditional Drag Confirmation within five days following receipt of the Drag Notification by the respective Minority Shareholder or (ii) have not transferred the respective Company Shares after being requested to do so pursuant to Article 20.1 the Class A1 Shareholder shall be entitled to assign the offer in sentence 1 to the Acquirer.

20.3 the Class A1 Shareholder shall only sell the Company Shares to an Acquirer if the Acquirer has made an offer to acquire the same proportion of the Company Shares from Minority Shareholders as to be sold by the Class A1 Shareholder at a price per the Company Share equal to the price per the Company Share to be paid to the Class A1 Shareholder. The provisions of this Article 20.3 shall not apply to a transfer as part of a syndication by the Class A1 Shareholder under Article 18.1.2.

Art. 21. Exit.

21.1 The Class A1 Shareholder and the Minority Shareholders shall achieve an optimised exit by means of ("Exit")

21.1.1 a sale, including a sale in an auction process, in one transaction or a series of related transactions, of the Shares and a corresponding part of the Other Instruments or of shares in Subsidiaries or of the businesses of Subsidiaries ("Sale");
or

21.1.2 a making of an application for admission to listing on any recognised securities market of the Shares or of shares in Subsidiaries (or the equivalent securities following a reconstruction or amalgamation) - provided that this company is or has been converted into another legal form - or of a newly formed company of which the Company is a subsidiary or which is wholly owned by the Company ("Listing").

21.2 The Exit should entitle the Minority Shareholders to realise their investment in the Company at the same time as the Class A1 Shareholder achieves an Exit from the Company. In case of a partial Exit, e. g. by means of an IPO, the Class A1 Shareholder shall not dispose of - pro rata - more Shares than the Minority Shareholders.

21.3 It is understood between the Shareholders that debt instruments including shareholder loans, if any, and any costs of the Exit shall be settled from any Exit proceeds before the remainder of these proceeds is distributed among the Shareholders proportionally.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 22.

22.1. All Shareholders' decisions are taken by the General Meeting of Shareholders to be held at the registered office of the Company and at least once a year. However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the number of Shareholders is less than twenty-five and in such case Shareholders' resolutions may be validly passed in writing. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

22.2. Each Shareholder may take part in General Meetings or written resolutions. Each Shareholder has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

22.3. Meetings shall be called by the Board of Managers by convening notice addressed by registered mail or courier service to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the Meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a Meeting or in case the Shareholders agree to consent to any short notice to the Board of Managers, the Meeting may be held without prior notice. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as set out herein for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein).

22.4. Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice, by facsimile, by e-mail or in telephone or video conferences.

22.5. (i) Save as provided under (ii) and (iii) hereafter, decisions of the General Meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the total number of Shares then in issue.

(ii) Any amendment of the Articles are taken through a favourable decision of (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least three quarters of the total number of Shares then in issue (regardless of Class).

(iii) Any decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the Shares in issue.

E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits

Art. 23. The Company's year commences on January 1st and ends on December 31st.

Art. 24. Each year on December 31, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 25. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the Shareholders.

Art. 26. Interim Dividend.

26.1. The Shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward, distributable reserves and available share premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

26.2. Unless otherwise agreed among the Shareholders, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 27. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be Shareholders, and which are appointed by the general meeting of Shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

Art. 28. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders as follows:

28.1 firstly, (i) all debt instruments and then (ii) all Other Instruments and the share premiums attributable to the Class B Shares shall be fully repaid in that order and *pari passu* (to the extent permitted under the Law) between the holders of a particular instrument, including in each case all accrued but unpaid interest,

28.2 secondly, any share premium attributable to the Class C Shares or other payment to capital reserves made by a Shareholder in respect of a Share (except for the avoidance of doubt, the share premium paid upon issuance of the Class D Shares) shall be returned to that Shareholder,

28.3 finally the remaining liquidation proceeds (including the share premium paid upon issuance of the Class D Shares) shall be distributed among the Shareholders *pro rata* to their holdings of Shares, provided that to the extent the proceeds do not suffice for all payments due under Articles 28.1 and 28.2, they shall be paid to the relevant persons entitled thereto *pro rata* to their entitlements under the present Article 28.

Art. 29. The preceding liquidation rights shall also apply accordingly to the extent legally permissible in the event of a sale of all or substantially all of the assets of the Company, a merger, consolidation or takeover of the Company, or a (partial) IPO of the Company or a vehicle created for those purposes, provided that the Board of Managers may resolve to the extent permitted by law to repay all or some of the Other Instruments in priority to any other instrument and on such terms as they may resolve provided always that any repayment of the Other Instruments shall be made to all holders of Other Instruments *pari passu* to their holdings.

G. Others

Art. 30. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 31. Definitions.

Acquirer has the meaning set out under article 20.1 of the Articles.

Articles means the present Articles of the Company as may be amended from time to time.

Board of Managers has the meaning set out under article 8.1 of the Articles.

Board Member has the meaning set out under article 8.1 of the Articles.

Bridgepoint Funds means Bridgepoint Europe II 'A' LP, Bridgeport Europe II 'B' LP, Bridgepoint Europe II 'C' LP, Bridgepoint Europe II 'D' LP, Bridgepoint Europe II 'E' LP, Bridgepoint Europe II 'F' LP, Bridgepoint Europe II 'G' LP, each of which is an English limited partnership having its principal place of business at 30 Warwick Street, London W1B 5AL, and Bridgepoint Europe II GmbH & Co. KG, each acting by its manager, Bridgepoint Capital Limited.

Call Option has the meaning set out under article 20.2 of the Articles.

Class A1 Board Member has the meaning set out under article 8.2.1 of the Articles.

Class A1 Shares has the meaning set out under article 6.1 of the Articles.

Class A1 Shareholder has the meaning set out under article 6.1 of the Articles.

Class A2 Shares has the meaning set out under article 6.1 of the Articles.

Class A2 Shareholders has the meaning set out under article 6.1 of the Articles.

Class B Board Member has the meaning set out under article 8.2.2 of the Articles.

Class B Shares has the meaning set out under article 6.1 of the Articles.

Class B Shareholders has the meaning set out under article 6.1 of the Articles.

Class C Shares has the meaning set out under article 6.1 of the Articles.

Class C Shareholders has the meaning set out under article 6.1 of the Articles.

Class D Shares has the meaning set out under article 6.1 of the Articles.

Class D Shareholders has the meaning set out under article 6.1 of the Articles.

Co-Investment Scheme has the meaning set out under article 18.1.1 of the Articles.

Default Call Option has the meaning set out under article 19.1 of the Articles.

Dragenopharm means Dragenopharm GmbH & Co. KG with its seat at Tittmoning.

Drag Confirmation has the meaning set out under article 20.1 of the Articles.

Drag Notification has the meaning set out under article 20.1 of the Articles.

ERISA Investor has the meaning set out under article 16.1 of the Articles.

ERISA Manager has the meaning set out under article 16.1 of the Articles.

Existing Shareholder has the meaning set out under article 9.1 of the Articles.

EXIT has the meaning set out under article 21.1 of the Articles.

Fund means any bank, company, unit trust, investment trust, investment company, limited, general or other partnership, industrial provident or friendly society, any collective investment scheme, any investment professional, any high net worth company, unincorporated association or partnership or any high value trust, any pension fund or insurance company.

Group means the group fixed by Company and its direct and indirect subsidiaries.

Group Companies means the Company and its direct and indirect subsidiaries.

Investor means each of the Bridgepoint Funds (for so long as they or their nominee hold any Company' Share), any Investor Associate of the Bridgepoint Funds (for so long as it or its nominee holds any Company' Share) and any person who is named an Investor in a Deed of Adherence (for so long as it or its nominee is the holder of any Company' Share).

Investor Associate means:

- (i) each member of that Investor's Investor Group (other than the Investor itself);
- (ii) any general partner, limited partner or other partner in, or trustee, nominee, custodian, operator or manager of, or adviser to, that Investor or any member of its Investor Group;
- (iii) any member of the same group of companies as any trustee, nominee, custodian, operator or manager of, or adviser to, that Investor or any member of its Investor Group;
- (iv) any Fund which has the same general partner, trustee, nominee, operator, manager or adviser as that Investor or any member of its Investor Group;
- (v) any Fund which is advised, or the assets of which (or some material part thereof) are managed (whether solely or jointly with others), by that Investor or any member of its Investor Group; or
- (vi) any Fund in respect of which that Investor or any member of its Investor Group is a general partner.

Law means law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Listing has the meaning set out under article 21.1.2 of the Articles.

Manager has the meaning set out under article 8.1 of the Articles.

Minority Shareholders means the owner of the Class A2 Shares and the owner of the Class B shares from time to time.

Observer has the meaning set out under article 15 of the Articles.

Other Instruments means any preferred equity certificate issued by the Company and or interest free or interest bearing loan agreement whereby any of the Shareholders made available funds to the Company.

Sale has the meaning set out under article 21.1.1 of the Articles.

Shares has the meaning set out under article 6.1 of the Articles.

Shareholders has the, meaning set out under article 6.1 of the Articles.

Subsidiaries means the Group Companies other than the Company.

Trigger Date has the meaning set out under article 19.2 of the Articles."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to eight thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinq mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- «BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED», une société ayant son siège social au 30 Warwick Street, Londres W1B 5AL, Royaume Uni, immatriculée auprès du registre du commerce sous le numéro 03139614,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 mars 2008.

- Monsieur Peter GREITHER, né le 13 août 1952, résidant à Rätenbergstrasse 26, 9533 Kirchberg, Suisse, ici représenté par Madame Linda KORPEL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 mars 2008.

- Dr Andreas GREITHER, né le 19 juillet 1947, résidant à Ponlach 2, 84529 Tittmoning, Allemagne, ici représenté par Madame Linda KORPEL, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 mars 2008.

- «LUXCO MANAGEMENT BETEILIGUNGS-GmbH & CO. KG», un limited partnership constitué et régi selon les lois allemandes (Kommanditgesellschaft), ayant son siège principal à Göllstr. 1 at 84529 Tittmoning, Allemagne et immatriculé auprès du registre commercial de la Cour Locale de Traunstein sous le numéro HR A 9747,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 mars 2008.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «DRAGENOPHARM HOLDING S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.756, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association du 19 février 2007, numéro 207. Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association du 14 mai 2007, numéro 873.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de créer une catégorie supplémentaire de parts sociales, désignées comme les parts sociales de classe D (ci-après désignées comme les «Parts Sociales de Classe D»), chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de quarante-neuf mille quatre cent soixante-six euro (EUR 49.466,-) afin de le porter du montant de deux cent douze mille euros (EUR 212.000,-) à deux cent soixante et un mille quatre cent soixante-six euros (EUR 261.466,-) par la création et l'émission de quarante-neuf mille quatre cent soixante-six (49.466) Parts Sociales de Classe D, chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) (ci-après désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales de Classe D»), entièrement payées par un apport en nature consistant en la cession des créances détenues contre Dragenopharm Apotheker Püschl GmbH, une société à responsabilité limitée régie selon la loi allemande, ayant son siège à Tittmoning, Allemagne, ayant ses bureaux principaux à Göllstraße 1, 84529 Tittmoning, Allemagne, immatriculée auprès du registre commercial de la Cour Locale de Traunstein sous le numéro HR B 17797 («Dragenopharm AP»), pour un montant total de sept cent mille euros (EUR 700.000,-), suivant les termes d'un contrat de cession conclu entre les souscripteurs suivants et la Société, le 4 mars 2008 (le «Contrat de Cession»); ces Nouvelles Parts Sociales de Classe D seront souscrites comme suit:

i. BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, prénommé, dûment représentée par Madame Linda KORPEL, précitée, déclare souscrire par le biais de son mandataire à vingt-huit mille deux cent trente et un (28,231) Nouvelles Parts Sociales de Classe D. Ces Nouvelles Parts Sociales de Classe D sont entièrement payées par un apport en nature

consistant en la cession intégrale d'une créance détenue par BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, contre Dragenopharm AP pour un montant total de trois cent quatre vingt dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 399.500,-), suivant les termes du Contrat de Cession. Le montant total de trois cent quatre vingt dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 399.500,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales de Classe D est alloué comme suit: (a) vingt-huit mille deux cent trente et un euros (EUR 28.231,-) sont alloués au capital social de la Société et (b) trois cent soixante et onze mille deux cent soixante neuf euros (EUR 371.269,-) sont alloués au compte de prime d'émission;

ii. Peter Greither, prénommé, dûment représenté par Madame Linda KORPEL, précitée, déclare souscrire par le biais de son mandataire à dix-sept mille cinq cent vingt-cinq (17,525) Nouvelles Parts Sociales de Classe D. Ces Nouvelles Parts Sociales de Classe D sont entièrement payées par un apport en nature consistant en la cession intégrale d'une créance détenue par Peter Greither, contre Dragenopharm AP pour un montant total de deux cent quarante-huit mille euros (EUR 248.000,-), suivant les termes du Contrat de Cession. Le montant total de deux cent quarante-huit mille euros (EUR 248.000,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales de Classe D est alloué comme suit: (a) dix-sept mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 17.525,-) sont alloués au capital social de la Société (b) deux cent trente mille quatre cent soixante quinze euros (EUR 230.475,-) sont alloués au compte de prime d'émission; et

iii. Dieter W. Engel, né le 10 avril 1955, résidant à Eschenstrasse 38, CH-9524 Zuzwil, Suisse, dûment représenté par Madame Linda KORPEL, précitée, par le biais d'une procuration donnée le 02 mars 2008, déclare souscrire par le biais de son mandataire à trois mille sept cent dix (3.710) Nouvelles Parts Sociales de Classe D. Ces Nouvelles Parts Sociales de Classe D sont entièrement payées par un apport en nature consistant en la cession intégrale d'une créance détenue par Dieter W. Engel, contre Dragenopharm AP pour un montant total de cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 52.500,-), suivant les termes du Contrat de Cession. Le montant total cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 52.500,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales de Classe D est alloué comme suit: (a) trois mille sept cent dix euros (EUR 3.710,-) sont alloués au capital social et (b) quarante-huit mille sept cent quatre-vingt dix euros (EUR 48.790,-) sont alloués au compte de prime d'émission.

L'apport global de sept cents mille euros (EUR 700.000,-) pour l'ensemble des Nouvelles Parts Sociales de Classe D sera alloué comme suit: (a) quarante-neuf mille quatre cent soixante-six euros (EUR 49.466,-) sont alloués au capital social de la Société et (b) six cent cinquante mille cinq cent trente-quatre euros (EUR 650,534.-) sont alloués au compte de prime d'émission.

Une copie du Contrat de Cession a été remis au notaire instrumentant.

Le Contrat de Cession, signé ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent soixante et un mille quatre cent soixante-six (EUR 261.466,-) divisé en cent vingt-deux mille cent douze (122.112) parts sociales de classe A1 (les «Parts Sociales de Classe A1» dont le détenteur sera désigné ci-après comme l'«Associé de Classe A1»), vingt et un mille deux cents (21.200) parts sociales de classe A2 (les «Parts Sociales de Classe A2» dont le détenteur sera désigné ci-après comme l'«Associé de Classe A2») (les Parts Sociales de Classe A1 et les Parts Sociales de Classe A2 étant chacune une classe séparée de parts sociales mais définies ensemble comme les «Parts Sociales de Classe A», dont les détenteurs seront définis ci-après comme les «Associés de Classe A»), (ii) cinquante-deux mille sept cent quatre-vingt huit (52.788) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B» dont les détenteurs seront désignés ci-après comme les «Associés de Classe B»), (iii) quinze mille neuf cents (15.900) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C» dont le détenteur sera désigné ci-après comme l'«Associé de Classe C») et (iv) quarante-neuf mille quatre cent soixante-six (49.466) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D» dont les détenteurs seront désignés ci-après comme les «Associés de Classe D»), chacune des Parts Sociales de Classe A, de Classe B, de Classe C et de Classe D ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et ayant les droits et obligations décrits dans les présents Statuts.

6.2. Toute référence aux «Parts Sociales» inclus les Parts Sociales de Classe A, de Classe B, de Classe C et de Classe D, ainsi que toute référence aux «Associés» inclus les Associés A, les Associés B, les Associés C et les Associés D. L'Associé de Classe A2 et l'Associé de Classe B sont désignés ensemble comme les «Associés Minoritaires».

6.3. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision des Associés adoptée selon les conditions requises pour la modification des présents Statuts sous réserve des dispositions prévues dans les présents Statuts.

6.4. Chaque Part Sociale est pourvue d'un droit de vote aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.»

Quatrième résolution

Les associés, à l'exception de Monsieur Peter Greither, décident de nommer (i) M. Michael DAVY, né le 11 janvier 1961 à North Shields, Royaume Uni, résidant à 34 Gresham Gardens, Golders Green, London NW 11 8PD, Royaume Uni comme nouveau Membre du Conseil de Classe A1 et (ii) M. Peter GREITHER, né le 13 août 1952, résidant à Râ-

thenbergstra e 26, 95533 Kirchberg, Suisse, comme nouveau Membre du Conseil de Classe B, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier et de refondre dans leur intégralité les statuts de la Société sans changer l'objet de la Société. Compte tenu des résolutions ci-dessus, ceux-ci auront dès lors désormais la teneur suivante:

Refonte des statuts

«A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la Loi, ainsi que par les Statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "DRAGENOPHARM HOLDING S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital Social - Parts Sociales

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent soixante et un mille quatre cent soixante-six Euros (EUR 261.466,-) divisé en (i) cent vingt-deux mille cent douze (122.112) parts sociales de classe A1 (les "Parts Sociales de Classe A1" dont le détenteur sera désigné ci-après comme l'Associé de Classe A1), vingt et un mille deux cents (21.200) parts sociales de classe A2 (les "Parts Sociales de Classe A2" dont le détenteur sera désigné ci-après comme l'Associé de Classe A2) (les Parts Sociales de Classe A1 et les Parts Sociales de Classe A2 étant chacune une classe séparée de parts sociales mais définies ensemble comme les "Parts Sociales de Classe A", dont les détenteurs seront désignés ci-après comme les "Associés de Classe A"), (ii) cinquante-deux mille sept cent quatre-vingt-huit (52.788) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B" dont les détenteurs seront désignés ci-après comme les "Associé de Classe B") et (iii) quinze mille neuf cents (15.900) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C" dont le détenteur sera désigné ci-après comme l'Associé de Classe C") et (iv) quarante-neuf mille quatre cent soixante-six (49.466) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D" dont les détenteurs seront désignés ci-après comme les Associés de Classe D), chacune des Parts Sociales de Classe A, de Classe B, de Classe C et de Classe D ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) et ayant les droits et obligations décrits dans les présents Statuts.

6.2. Toute référence aux "Parts Sociales" inclut les Parts Sociales de Classe A, de Classe B, de Classe C et de Classe D et toute référence aux "Associés" inclut les Associés de Classe A, les Associés de Classe B, les Associés de Classe C et les Associés de Classe D.

6.3. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision des Associés adoptée selon les conditions requises pour la modification des présents Statuts sous réserve des dispositions prévues dans les présents Statuts.

6.4. Chaque Part Sociale est pourvue d'un droit de vote aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Part Sociale. Les co-propriétaires indivis devront nommer un représentant qui les représentera envers de la Société. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un des Associés ne pourra pas être une cause de dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 8. Conseil de Gérance.

8.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de cinq (5) membres à moins que les Associés aient décidé d'un nombre différent (le "Conseil de Gérance") nommé comme un organe collégial par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions reprises ci-après. Les membres du Conseil de Gérance (chacun étant un "Membre du Conseil" ou un "Gérant") n'ont pas besoin d'être Associés. Le Conseil de Gérance sera composé par un nombre de membres déterminé par une décision des Associés lors d'une Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions de l'article 8.3 et en respectant les dispositions de l'article 22.5 (i) et dûment actées dans le procès-verbal de cette Assemblée, nommés conformément aux dispositions de l'article 8.

8.2. Le Conseil de Gérance sera toujours composé de sorte que:

8.2.1. jusqu'à trois (3) Membres du Conseil seront nommés par l'Assemblée Générale des Associés à partir d'une liste de candidats proposée par l'Associé de Classe A1 comprenant au moins un résident luxembourgeois (ces Membres du Conseil sont désignés comme les "Membres du Conseil de Classe A1");

8.2.2. aussi longtemps que les détenteurs de Parts Sociales de Classe A2 et de Parts Sociales de Classe B resteront Associés de la Société, jusqu'à deux (2) Membres du Conseil seront nommés par l'Assemblée Générale des Associés, ces deux membres étant un détenteur de Parts Sociales de Classe A2 et un détenteur de Parts Sociales de Classe B (ces Membres du Conseil sont désignés comme les "Membres du Conseil de Classe B"); et

8.2.3. au cas où les détenteurs de Parts Sociales de Classe A2 et de Parts Sociales de Classe B ne seraient plus Associés de la Société, jusqu'à deux (2) Membres du Conseil seront nommés par l'Assemblée Générale des Associés à partir d'une liste de candidats proposée par l'Associé de Classe A1. Dans ce cas particulier, toute référence dans les Statuts aux Membres du Conseil de Classe A1 et aux Membres du Conseil de Classe B devra être ignorée.

8.3. Les Membres du Conseil sont nommés et révoqués de leur poste par une décision prise à la majorité simple de l'Assemblée Générale des Associés conformément à l'article 21.5 (i) qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Néanmoins l'Associé de Classe A1 ne pourra révoquer ou suspendre le Membre du Conseil de Classe B sans le consentement préalable de l'Associé de Classe B ayant un droit de vote au sein de l'Assemblée Générale des Associés. Si aucune durée n'est indiquée, les Gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les Gérants peuvent, être réélus mais leur nomination peut être révoquée à tout moment avec ou sans motif (ad nutum).

8.4. Le Conseil de Gérance nommera un président du Conseil (désigné comme le "Président") au sein des Membres du Conseil A1.

Art. 9. Droits de préemption.

9.1. Si un financement additionnel est octroyé par "equity", autre que dans les circonstances de l'Article 9.2, les Associés acceptent que, lors d'une augmentation du capital social de la Société ou de toute autre émission de titres par la Société, toute personne qui détient par suite des Parts Sociales dans la Société (l'Associé Existant) aura le droit de souscrire dans les mêmes conditions et dans la même proportion de nouvelles Parts Sociales ou de titres nouvellement émis laquelle proportion sera, autant que possible, égale à la proportion du montant nominal des Parts Sociales de la Société détenues par l'Associé Existant dans la Société parmi toutes les Parts Sociales alors en émission. Un tel droit pourra être exercé pendant un délai qui ne peut être inférieur à 14 jours et ni supérieur à 28 jours suivant la décision d'augmentation de capital ou de l'émission de nouvelles parts sociales ou titres, exception faite d'un événement urgent tel que décidé par le Conseil de Gérance, hypothèse dans laquelle le délai pourra être réduit au délai que le Conseil de Gérance déterminera. L'Associé de Classe A1 peut nommer n'importe quel affilié pour souscrire ces parts sociales ou titres nouvellement émis dans la Société pour lesquels l'Associé de Classe A1 est autorisé à les souscrire conformément à la phrase qui suit. A tel point que tout comme les Associés Existants ne pourront souscrire aux parts sociales et titres nouvellement émis pour lesquels ils seront dès lors autorisés à les souscrire, les autres Associés Existants sont autorisés à souscrire les parts sociales et titres nouvellement émis. Si de nouvelles parts sociales sont émises avec une prime d'émission ou en rapport avec d'autres engagements connexes (y compris l'obligation de fournir d'Autres Instruments additionnels ou placements de dettes), les mêmes conditions générales que pour la souscription de nouvelles parts seront appliquées pour tous les Associés Existants.

9.2. En cas de décision prise ou approuvée par le Conseil de Gérance d'investir dans les actifs ou parts sociales d'une autre société, sur la base de tout ou partie de la contrepartie proposée pour être réglée à l'aide de parts ou instruments d'emprunt liés, le Conseil de Gérance peut donner pour instruction aux Associés Existants de renoncer à leurs droits de souscription en vertu de l'article 9.1 et d'admettre le nouvel associé considéré, désigné par le Conseil de Gérance comme un souscripteur pour tel nombre de parts sociales ou de titres en "equity" dans les conditions que le Conseil de Gérance pourra, à sa raisonnable discrétion, déterminer.

Art. 10. Procédures au sein du Conseil de Gérance.

10.1. Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si tous les Membres du Conseil sont présents ou représentés à une réunion.

10.2. Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le Président du Conseil de Gérance ou par tout Membre du Conseil de Gérance autorisé par le Président moyennant avis de convocation donné au moins dix (10) jours à l'avance, à moins que les affaires de la Société ne requièrent une période de préavis plus courte ou en cas d'urgence (mais non pas moins de quatre jours) justifiée par le Président ou par tout autre Membre du Conseil autorisé par le Président, mais en aucun cas le préavis de convocation d'urgence ne sera inférieur à quatre (4) jours autant que faire se peut. Il pourra être renoncé à l'avis de convocation par un accord unanime donné par tous les Gérants par écrit ou par fax, câble, télégramme, e-mail ou télex. Des avis de convocation séparés ne seront pas nécessaires pour des réunions individuelles tenues aux époques et lieux prescrits par un programme adopté antérieurement par résolution du Conseil de Gérance. La période de préavis commencera à courir le jour suivant lequel la convocation a été postée. Pour écarter tout doute, le jour de la tenue de la réunion du conseil ne sera pas pris en compte dans le calcul de la période de préavis.

10.3. Les réunions du Conseil de Gérance pourront être tenues physiquement au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg déterminé à l'unanimité par le Conseil ou les Gérants ou, en toutes les circonstances, par le biais de conférences téléphoniques (ou de moyens de communication similaires permettant à tous les participants de communiquer entre eux). Les réunions du Conseil de Gérance seront tenues aussi souvent que les affaires de la Société le requièrent mais au mois tous les trimestres.

10.4 Le Conseil de Gérance pourra, en plus, en toutes les circonstances, prendre des décisions par voie de résolution écrite adoptée à l'unanimité. Les résolutions approuvées par écrit et signées par tous les Gérants auront le même effet que les résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil de Gérance. Dans ces cas, les résolutions ou décisions devront être prises expressément, qu'elles soient formulées par écrit ou par voie de résolution circulaire transmise par courrier, porteur, courrier électronique ou télécopie.

10.5. Tout Membre du Conseil pourra participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à tous les Membres du Conseil prenant part à la réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à la participation en personne à ladite réunion. Tout Membre du Conseil pourra agir à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex le Président ou un autre Membre du Conseil, tel qu'autorisé par le Président, comme son mandataire. Un Membre du Conseil pourra représenter plus d'un de ses collègues.

10.6. Si une réunion du Conseil n'atteint pas le quorum nécessaire, une nouvelle réunion du Conseil avec le même ordre du jour devra être convoquée en respectant le même délai de convocation et de notification tel que stipulé dans l'Article 10.2. Seront convoquées de nouvelles réunions aussi longtemps que le quorum ne sera pas atteint, c'est à dire au moins deux Membres du Conseil présents ou représentés conformément à l'Article 8.2.1, étant entendu cependant que tous les Membres du Conseil doivent avoir été informés de tel événement dans l'invitation.

10.7. Les décisions du Conseil de Gérance devraient être prises à l'unanimité. Dans l'hypothèse où l'unanimité n'est pas atteinte, les décisions du Conseil de Gérance devront être adoptées moyennant les votes favorables de la majorité des Membres du Conseil présents ou représentés à la réunion concernée. Chaque Membre du Conseil dispose d'une voix.

10.8. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance devront être signés par le Président du Conseil, par le président de la réunion concernée à condition qu'il s'agisse d'un Membre du Conseil de Classe A1 ou par deux Membres du Conseil. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits dans des procédures judiciaires ou à toute autre fin devront être signés par le Président du Conseil ou deux Membres du Conseil et seront envoyés à chaque Membre du Conseil.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil, Signatures engageant la Société.

11.1. Le Conseil de Gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration tombant dans les limites de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale seront de la compétence du Conseil de Gérance. Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir pour le compte de la Société dans toutes les circonstances et de faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale ou tel que cela pourra être prévu par les présents Statuts.

11.2. La Société sera engagée par la signature de l'un des deux Membres du Conseil ou par la signature conjointe ou la signature unique de toute personne ou des personnes auxquelles ce pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil de Gérance.

Art. 12. Indemnités du Conseil.

12.1. Les Membres du Conseil ne seront pas personnellement tenus responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs mandats.

12.2. Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'Article 12.3 ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un Membre du Conseil ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large

permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celle-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui la rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'elle est ou a été Membre du Conseil ou fondé de pouvoir ainsi que pour tous les montants qu'elle aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants.

12.3. Aucune indemnisation ne sera due à un Membre du Conseil ou à un fondé de pouvoir:

12.3.1. En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

12.3.2. Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

12.3.3. En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance.

12.4. Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque Membre du Conseil et n'affectera pas tout autre droit dont un Membre du Conseil ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être Membre du Conseil ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision finale sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 13. Conflits. Aucun contrat ou transaction autre entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affectée ou viciée par le fait qu'un ou plusieurs Membres du Conseil ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans ou est administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entité. Tout Membre du Conseil ou fondé de pouvoir de la Société agissant en qualité d'administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou employé de toute société ou entité avec laquelle la Société a conclu un contrat ou est autrement en relation d'affaires ne sera, pour la seule raison de cette affiliation avec cette autre société ou entité, empêchée de prendre part et de voter ou agir en toute matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 14. Accord Préalable du Conseil de Gérance. Les sujets suivants, autre que ceux approuvés dans le cadre du budget annuel, requièrent l'accord préalable du Conseil de Gérance:

14.1 la vente de la totalité de l'activité commerciale de la Société du Groupe concerné, la vente de la totalité d'une branche d'activité ou d'une partie substantielle de l'activité ou d'une branche d'activité de la Société;

14.2 la formation, l'acquisition, la mise en gage, la vente ou la fin de sociétés ou de la participation de la Société (aussi bien en actions que sous d'autres formes) dans des sociétés;

14.3 l'implantation et la fermeture d'installations industrielles, de manufactures ou d'autres infrastructures, à moins que cette implantation et cette fermeture telle qu'envisagées ne requièrent pas cet accord préalable du fait de leur caractère urgent.

14.4 tout changement durable et significatif d'une opération en cours de vente et de distribution, d'administration et d'organisation, par exemple, ou d'externalisation de certains domaines d'activité;

14.5 l'exercice des droits d'associés dans les filiales et dans les sociétés affiliées;

14.6 la conclusion, la modification ou l'achèvement des accords d'affiliation;

14.7 tout contrat ou autre accord obligatoire avec les associés ou les gérants, les membres de leur famille ou des sociétés dans lesquelles ces personnes sont associées;

14.8 la délivrance ou la modification de tout pouvoir de représentation général ou circonscrit ou de toute procuration commerciale;

14.9 l'acquisition, la mise en gage, ou la vente de tout bien immobilier, de tout droit de propriété immobilière, ou de tout droit relatif à des biens immobiliers, et des obligations en découlant;

14.10 la construction ou la modification matérielle et structurelle d'immeubles

14.11 la conclusion ou la modification de tout contrat de travail qui (i) prévoit un salaire annuel pour un cas particulier supérieur à EUR 45.000, (ii) accorde une participation aux profits, (iii) ou prévoit des indemnités de retraite supérieures à celles usuelles en matière de départ à la retraite; sauf pour les modifications aux contrats de travail qui n'emportent pas pour la Société d'obligations supplémentaires d'un montant supérieur à EUR 5.000 dans un cas particulier;

14.12 la conclusion ou l'achèvement de tout engagement de long terme portant sur un montant de plus de EUR 25.000;

14.13 l'emploi ou la révocation, sauf si elle est décidée pour justes motifs, de "Equity Managers";

14.14 la conclusion de tout contrat de prêt, comme emprunteur ou comme prêteur, portant sur un montant de plus de EUR 25.000, excepté pour (i) les prêts destinés au financement du groupe, (ii) l'ouverture de comptes pour ou chez les clients et les fournisseurs conclue dans le cadre de l'activité normale de la société et (iii) les avances sur les salaires ou les bonus et les prêts effectués au bénéfice des employés pour un montant allant jusqu'à EUR 5.000;

14.15 la création de tout nantissement ou engagement similaire sur des propriétés mobilières, excepté les sûretés d'usage concernant le prix de vente;

14.16 la conclusion ou la modification de contrats de licences d'utilisations, excepté les licences d'utilisation portant sur des logiciels;

14.17 tout engagement du à des factures exigibles;

14.18 l'attribution de toute sûreté, obligation, lettre de confort ou tout autre engagement similaire accordé au bénéfice de tiers, qui engendrerait ou pourrait engendrer une obligation de plus de EUR 10.000;

14.19 les investissements, dépenses ou autres mesures résultant d'obligations de la Société, d'un montant supérieur à EUR 25.000;

14.20 le déclenchement de toute procédure judiciaire ou arbitrale portant sur un motif d'un montant supérieur à EUR 25.000 (excepté celle déclenché pour le recouvrement des fonds figurant sur des comptes, après examen de la solvabilité de la partie redevable) et l'achèvement de ces procédures par mainlevée, renonciation ou règlement anticipé;

14.21 l'élection et la nomination des auditeurs; et

14.22 les transactions à terme en devise étrangère et tout autre droit et marchandise cotés en bourse, aussi longtemps que ces transactions ne sont pas effectuées dans un objectif d'arbitrage.

Art. 15. Observateurs. Le Président ou tout Membre du Conseil autorisé par le Président peut inviter toute autre personne (chacune de ces personnes étant un "Observateur"), y compris un représentant d'une banque extérieure finançant la Société ou ses affiliés, à participer aux réunions du Conseil sans que cette personne puisse décider quoi que ce soit pour la Société. Les Membres du Conseil et le Président s'assureront que l'Observateur:

(i) laisse toute chose apportée à la réunion du Conseil ainsi que toute information ou document en rapport avec la réunion strictement confidentiel; et

(ii) n'a aucune activité commerciale avec une quelconque société, partenariat ou entreprise qui pourrait être directement ou indirectement considéré comme un concurrent de la Société ou de l'un de ses affiliés.

Art. 16. Droits d'ERISA.

16.1. Aussi longtemps que l'Associé de Classe A1 est un associé de la Société, Bridgepoint Europe II 'A' LP (l'"Investisseur ERISA") se verra reconnaître certains droits de gestion dans la Société de telle façon que l'Investisseur ERISA dispose d'une influence substantielle ou qu'il participe à la gestion du Groupe. En conséquence, il est accepté pour le bénéfice de l'Investisseur ERISA que l'Investisseur ERISA peut de temps à autres et à tout moment, par notification écrite, nommer une personne en tant que Membre du Conseil et les Associés se chargeront de voter ou de prendre toute autre action qui pourrait être nécessaire pour s'assurer que cette personne prenne ses fonctions en tant que Membre du Conseil ("Gérant ERISA").

16.2. L'investisseur ERISA aura également le droit de:

16.2.1. nommer un observateur pour le Conseil de Gérance;

16.2.2 consulter régulièrement le Conseil de Gérance ou la gérance des Filiales;

16.2.3 recevoir des informations sur les affaires des Sociétés du Groupe.

16.3. Si l'Investisseur ERISA notifie par écrit à la Société que les dispositions de l'Article 9 requièrent un quelconque amendement pour sauvegarder la qualification de l'Investisseur ERISA comme "société opérationnelle à capital risque" dans l'intérêt d'ERISA, ou bien pour assurer que les actifs de l'Investisseur ERISA ne sont pas considérés comme "capitaux de plan" dans l'intérêt d'ERISA, chaque Associé consentira aux amendements proposés, pourvu que les amendements ne produisent pas un effet inverse dans les opérations, affaires et perspectives de la Société ou de ses Filiales ou, selon l'avis de l'Associé de Classe A1 ou du Conseil de Gérance, pour la valeur actuelle ou future de la Société ou de ses Parts Sociales.

Art. 17. Transfert des Parts Sociales.

17.1. A l'exception de ce qui est prévu par les dispositions légales impératives, il pourra être renoncé à toute restriction de Transfert prévue par les présents Statuts moyennant décision des Associés représentant au moins 75% du capital social émis de la Société.

17.2. A moins qu'il en soit spécifiquement disposé autrement dans les présents Statuts, tout Transfert de Parts Sociales (entre Associés ou aux personnes autres que les Associés) toujours sujet, et ne sera effectif et reconnu par la Société que s'il est réalisé conformément, aux dispositions prévues dans les présents Statuts. Toute reconnaissance ou inscription d'un Transfert de Parts Sociales sera conditionnée au respect des dispositions prévues par les présents Statuts.

17.3. Les transferts de Parts Sociales (ou d'Autres Titres) seront soumis à l'approbation des Associés représentant au moins 75% (trois-quarts) du capital social de la Société.

17.4. Toute émission ou transfert de Parts Sociales ou d'Autres Titres de la Société, outre ce qui est prévu par les présents Statuts et en particulier par les articles 18 et 19, sera conditionné, dans le cas où une convention d'associé ou convention semblable (s'il y en a) est en place à ce moment entre tout ou partie des Associés et la Société, au fait que le cessionnaire devienne partie à une telle convention.

17.5. Les Associés ne sont autorisés qu'à transférer, céder, gager ou créer une participation, droit ou prétention sur leurs Parts Sociales ou d'Autres Titres, ou conclure un quelconque contrat ou s'engager à faire quelque chose, si et seulement si conformément aux Articles 17.4 et 20:

17.5.1. cela est requis par l'Article 19; ou

17.5.2. en cas de sortie, selon l'article 21;

17.5.3. avec l'accord préalable et par écrit du Conseil de Gérance, étant entendu que nul transfert, cession, gage ou création d'une participation, droit ou prétention sur, ou au profit de, un concurrent du groupe auquel appartient la Société, ne sera autorisé sans l'accord préalable et par écrit du Conseil de Gérance.

Art. 18. Transferts autorisés de la Classe A1.

18.1. Sous réserve de l'obligation faite à tout cessionnaire de devenir partie au contrat en vertu de l'article 17.4 ci-dessus, les Fonds Bridgepoint (ou toute autre personne qui détient les Parts Sociales de la Société et/ou des d'Autres Instruments en tant que "nominee", gardien, trustée ou autre pour le compte de "Bridgepoint Funds" ou quiconque détient des parts sociales et/ou Autres Instruments conformément au transfert sous cet Article 18.1), auront le droit de transférer (y compris lors d'une distribution en nature ou en espèce ou autre):

18.1.1. des Parts Sociales et Autres Instruments ou un tout autre instrument émis en sa faveur en relation avec son investissement, et ce à sa discrétion, à:

a) un autre Investisseur (ou son "nominee", gardien ou trustée);

b) tout Investisseur Affilié à un Investisseur (ou son "nominee", gardien ou trustee);

c) le propriétaire bénéficiaire des Parts Sociales de la Société et/ou d'Autres Instruments;

d) les associés d'une société de personnes ou les détenteurs d'unités dans un trust ou aux actionnaires participants dans, ou détenteurs d'une toute autre quelconque participation ou tout autre conseiller participant dans un quelconque Fond;

e) en rapport avec un projet de co-investissement ou projet similaire (projet en vertu duquel certains officiers, employés ou associés d'un Investisseur ou son conseiller ou gérant sont autorisés (en tant que particuliers ou à travers une personne morale ou tout autre véhicule) à acquérir des Parts Sociales que l'Investisseur aurait autrement acquises (un "Projet de Co-Investissement")) - toute personne qui détient des actifs pour un Projet de Co-Investissement de temps à autre ou aux officiers, employés ou associé autorisé (directement ou indirectement) pour lesdits actifs concernés par le Projet de Co-Investissement de temps à autre;

étant entendu cependant que, concernant ledit transfert, le cédant ne pourra se libérer des droits et obligations qui sont, en outre, assumés par le cessionnaire;

18.1.2. jusqu'à 50% de ses Parts Sociales de la Société et Autres Instruments via une syndication vers de nouveaux investisseurs (directs ou indirects) étant entendu que les Fonds Bridgepoint garderont le contrôle d'au moins 51% des droits de vote dans la Société suite à toute syndication.

Art. 19. Carence de l'Option d'Achat.

19.1. L'Associé de Classe A1 est autorisé à acquérir ou à nommer un acquéreur pour les Parts Sociales des Associés Minoritaires de la Société et Autres Instruments dans les conditions de cet Article 19 et les Associés Minoritaires concéderont le droit d'acquérir les Parts Sociales de la Société et Autres Instruments dans les circonstances suivantes (la "Carence de l'Option d'Achat"):

19.1.1. insolvabilité, composition, faillite (y compris toutes les procédures statutaires nécessitant de donner une déclaration de ses avoirs) ou procédures judiciaires équivalentes devant toute juridiction sont initiées contre un Associé Minoritaire;

19.1.2. la création de tout gage, privilège ou hypothèque (sauf si ceci est terminé ou résilié dans les quatre semaines suivant sa création) ou toute injonction ou procédure judiciaire équivalente ayant été initiées contre les Parts Sociales des Associés Minoritaires de la Société ou Autres Instruments;

19.1.3. lors du divorce d'un Associé Minoritaire (excepté lorsqu'il est rapporté une preuve satisfaisante au Conseil de Gérance que le divorce n'a aucun impact sur le contrôle, la propriété économique et le transfert des Parts Sociales de la Société ou des Autres Instruments); ou

19.1.4. violation ou tentative de violation des dispositions des Articles 17.4 et 17.5.

19.2. A partir de la date à laquelle les circonstances déclenchant la Carence de l'Option d'Achat ont lieu (la "Date de Déclenchement"), les droits de vote respectifs de l'Associé Minoritaire relatifs à ses Parts Sociales sont suspendus, dans la mesure de ce qui est permis par la loi. Suite à la Date de Déclenchement, le Conseil de Gérance peut à tout moment décider que l'Associé de Classe A1 ou son "nominee" acquiert les Parts Sociales de la Société et Autres Instruments sous réserve de la Carence de l'Option d'Achat.

19.3. Le prix payable selon la Carence de l'Option d'Achat sera la valeur de marché des Parts Sociales de la Société et des Autres Titres concernés à la Date de Déclenchement, calculée sur la base d'une situation saine de la Société dans le cadre d'une transaction équitable entre un acheteur potentiel et un vendeur potentiel (et sans tenir compte de toute remise accordée du fait que la participation des Associés Minoritaires représente une participation minoritaire), soit tel qu'il a été décidé entre le Conseil de Gérance et l'Associé Minoritaire concerné ou, à défaut d'un tel accord tel qu'il est fixé dans l'évaluation du Conseil de Gérance délivrée dans les trente jours à l'Associé Minoritaire concerné, ou tel qu'il a été déterminé par une banque d'investissement indépendante et réputée ou un conseiller en financement d'entreprises nommé conjointement par le Conseil de Gérance et l'Associé Minoritaire concerné ou - à défaut d'accord sur cette nomination - nommé à cet effet à la demande d'une des parties par l'Institut des Comptables Publics Agréés (Institut der Wirtschaftsprüfer).

19.4. Si la Carence de l'Option d'Achat est exercée, le transfert des Parts Sociales de la Société et Autres Instruments devra être mis en œuvre aussi rapidement que possible suite à la résolution des Gérants ayant pris la décision conformément à l'Article 19.2, seconde phrase. Le prix d'après l'article 19.3, sous réserve que l'Associé de Classe A1 ou son "nominee" soit en mesure de financer ce paiement, sera payable six mois après la réalisation du transfert des Parts Sociales ou Autres Titres; un intérêt au taux de 3% par an s'imputera sur le prix à compter de la date de réalisation du transfert pour les montants impayés et sera payable au même moment que le montant principal sera exigible.

19.5. Chaque Associé Minoritaire ici mentionné offre de façon irrévocable la possibilité de vendre et transférer à l'Associé de Classe A1 ou à son "nominee" toutes ses Parts Sociales dans la Société et Autres Instruments détenus ou qui doivent être détenus par lui individuellement au prix prévu à l'article 19.3. L'offre décrite à la phrase précédente devra être potentiellement acceptable par l'Associé de Classe A1 uniquement (i) plus de cinq jours après la résolution du Conseil de Gérance prise conformément à l'Article 19.2, seconde phrase, et (ii) si l'Associé Minoritaire n'a pas transféré ses Parts Sociales et Autres Titres après avoir été sollicité pour ce faire conformément à l'Article 19.2, première phrase. Un intérêt au taux de 3% par an s'imputera sur le prix à compter de la date de réalisation du transfert pour les montants impayés et sera payable au même moment que le montant principal sera exigible.

Art. 20. Drag Along, Tag-Along.

20.1. Si l'Associé de Classe A1 désire (i) vendre les Parts Sociales et trouve un acheteur bona fide en accord avec les conditions du marché qui n'est pas un Affilié de l'Associé de Classe A1 et convient des conditions de la vente avec ledit acheteur (l'"Acquéreur") ou (ii) désire introduire les Parts Sociales de la Société (pourvu que la Société prenne la forme appropriée pour une telle introduction) et que le Conseil de Gérance en dispose ainsi, il s'en suit que, lors de la réception de la notification écrite par les Associés Minoritaires d'un tel événement (la "Notification du Drag"), tous les Associés Minoritaires seront liés et s'engageront à accepter de l'Acquéreur, pour leurs Parts Sociales respectives, le prix unitaire offert par Part Sociale ou d'introduire en bourse leurs Parts Sociales respectives dans les mêmes conditions que celles convenues au même moment par l'Associé de Classe A1 qui vend ou introduit en bourse ses Parts Sociales. Les Associés Minoritaires acceptent de prendre dans les plus brefs délais, sur demande de l'Associé de Classe A1, toutes les mesures nécessaires ou demandées pour donner pleine force et effet légal à toute vente ou introduction en bourse sous cet Article 20.1. Les Associés Minoritaires sont obligés de confirmer à l'Associé de Classe A1 leur obligation de vendre sous cinq jours après réception de la Notification du Drag (la "Confirmation du Drag").

20.2. Les Associés Minoritaires ici mentionnés offrent de façon irrévocable la possibilité de vendre, transférer ou introduire en bourse toutes leurs Parts Sociales détenues ou qui doivent être détenues par chacun d'eux à la date de l'option d'achat à l'Associé de Classe A1 et à l'Acquéreur, dans les mêmes termes et conditions que celles offertes et exerçables par l'Associé de Classe A1 (l'"Option d'Achat"). L'Option d'Achat sera exerçable par l'Associé de Classe A1 à tout moment pour toutes les Parts Sociales des Associés Minoritaires qui (i) n'avait pas délivré à l'Associé de Classe A1 une confirmation sans conditions de Drag dans les cinq jours suivant la réception de la Notification du Drag par l'Associé Minoritaire concerné ou (ii) qui n'a pas transféré les Parts Sociales concernées après avoir été sollicité pour ce faire conformément à l'Article 20.1, l'Associé de Classe A1 est autorisé à transférer l'offre décrite à première phrase, à l'Acquéreur.

20.3. L'Associé de Classe A1 vendra uniquement les Parts Sociales à un Acquéreur si l'Acquéreur a fait une offre pour acquérir des Associés Minoritaires la même proportion de Parts Sociales comme étant vendues par l'Associé de Classe A1 pour un prix par Part Sociale équivalent au prix par Part Sociale devant être payé par l'Associé de Classe A1. Les dispositions de cet Article 20.3 ne s'appliquent pas au transfert comme partie d'une syndication par l'Associé de Classe A1 sous l'Article 18.1.2.

Art. 21. Sortie.

21.1 L'Associé de Classe A1 et les Associés Minoritaires mettront en place une sortie adéquate au moyen de ("Sortie"):

21.1.1. une vente, ce qui inclut une vente effectuée dans le cadre d'une vente aux enchères, une vente effectuée en une transaction ou en une série de plusieurs transactions liées, de Parts Sociales et d'une part correspondante d'Autres Titres ou de parts sociales dans les Filiales ou d'activités des Filiales ("Vente"); ou

21.1.2. une déclaration de candidature à l'admission à la cotation sur un marché réglementé de valeurs, des Parts Sociales de la Société ou de parts sociales détenues dans des Filiales (ou d'autres valeurs financières équivalentes suite à une restructuration ou une absorption) - pourvu que cette société soit ou ait été convertie sous une autre forme léga-

lement prévue - ou dans toute société nouvellement constituée dont la Société est une filiale ou qui est entièrement détenue par la Société ("Cotation").

21.2 La Sortie habilitera les Associés Minoritaires à réaliser leur investissement dans la Société au même moment que l'Associé de Classe A1 qui effectuerait une sortie de la Société. En cas de Sortie partielle, par exemple au moyen d'une offre publique d'actions, l'Associé de Classe A1 ne vendrait pas proportionnellement plus de Parts Sociales que les Associés Minoritaires.

21.3 Il est décidé entre les Associés que les instruments de dette y compris les prêts d'associés s'il y en a et tout frais pouvant résulter de la Sortie, seront prélevés au préalable sur les profits de la Sortie, le reste de ces profits étant distribués proportionnellement parmi les Associés.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des Associés

Art. 22.

22.1. Toutes les décisions des Associés sont prises par l'Assemblée Générale des Associés devant être tenue au siège social de la Société et au moins une fois par an. Toutefois, la tenue d'une assemblée n'est pas obligatoirement requise aussi longtemps que le nombre des Associés est inférieur à vingt-cinq et, dans cette hypothèse, les décisions des Associés pourront valablement être prises par écrit. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée ou toute décision valable prise par écrit (le cas échéant) représentera l'Assemblée Générale des Associés en tant qu'organe de la Société.

22.2. Chaque Associé pourra prendre part aux Assemblées Générales ou aux décisions écrites. Il aura un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient et pourra valablement agir aux assemblées des Associés par l'intermédiaire d'un mandataire.

22.3. Les Assemblées seront convoquées par le Conseil de Gérance moyennant un avis de convocation adressé par lettre recommandée ou porteur aux Associés à leur adresse apparaissant dans le registre des Associés détenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'Assemblée. Si l'entièreté du capital social de la Société est représentée à une Assemblée ou dans l'hypothèse où les Associés acceptent toute notification dans un délai de préavis plus bref au Conseil de Gérance, l'Assemblée pourra valablement se tenir sans avis de convocation. Dans le cas des décisions prises par écrit, le texte de ces décisions sera envoyé aux Associés à leur adresse mentionnée dans le registre des Associés détenu par la Société au moins 8 jours avant la date effective proposée pour ces résolutions. Ces résolutions deviendront effectives moyennant l'accord de la majorité tel que prévu dans ces Statuts pour les décisions collectives (ou en respectant les conditions de majorité à la date prévue dans les présents Statuts).

22.4. Les décisions écrites à l'unanimité pourront être passées à tout moment sans délai de préavis, par fax, par e-mail, par téléphone ou visioconférences.

22.5. (i) Sous réserve des dispositions aux points (ii) et (iii) ci-dessous, les décisions de l'Assemblée Générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du nombre total de Parts Sociales alors en émission.

(ii) Des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par une décision favorable (x) d'une majorité des Associés (y) représentant au moins trois-quarts du nombre total de Parts Sociales alors en émission (sans considération de la Classe).

(iii) Toutes décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les Associés représentant 100% des Parts Sociales en émission.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 23. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 24. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 25. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 26. Dividende Intérimaire.

26.1. Les Associés pourront décider de payer des dividendes intérimaires; sur base d'un arrêté de compte préparé par le Conseil de Gérance, prouvant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des profits reportés et des réserves distribuables et de la prime d'émission disponible, mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être allouées à la réserve établie par la loi.

26.2. A moins qu'il n'en soit décidé autrement entre les Associés, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distri-

buables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 27. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Art. 28. Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et le paiement du passif est distribué parmi les Associés comme suit:

28.1. Premièrement, (i) tous les instruments de dette et ensuite (ii) tous les Autres Instruments et les primes d'émission attribuables aux Parts Sociales de Classe B seront remboursés intégralement dans cet ordre et pari passu (dans la limite de ce qui est autorisé par la Loi) entre les détenteurs d'un instrument particulier, y compris dans chaque cas tous les intérêts courus mais impayés;

28.2. Deuxièmement, toute prime d'émission attribuables aux Parts Sociales de Classe C ou tout autre paiement aux réserves de capital faits par un Associé en relation avec une Part Sociale (excepté, afin d'écartier tout doute, la prime d'émission payée à la suite de l'émission des Parts Sociales de Classe D) sera retournée à cet Associé;

28.3. Finalement, les montants restants de la liquidation (y compris la prime d'émission payée lors de l'émission des Parts Sociales de Classe D) seront distribués parmi les Associés au prorata de leurs Parts Sociales, sous réserve du fait que les montants restants ne suffisent pas à tous les paiements dus en vertu des Articles 28.1 et 28.2, ils sont payés aux personnes concernées y autorisées au prorata de leurs droits en vertu de cet Article 28.

Art. 29. Les droits de liquidation précédents s'appliqueront dans la mesure ou autorisé par la Loi dans l'hypothèse d'une vente de tout ou une partie substantielle de l'actif de la Société, une fusion, consolidation ou prise de contrôle de la Société, ou une d'une IPO (partielle) de la Société ou d'un véhicule créée à ces effets, étant entendu que le Conseil de Gérance peut décider dans la mesure ou autorisé par la Loi de rembourser tout ou partie des Autres Instruments en priorité par rapport à tout autre instrument et dans les mêmes conditions que celles dans lesquelles ils peuvent décider, étant entendu toujours que tout remboursement des Autres Instruments a lieu pour tous les détenteurs des Autres Instruments pari passu à leurs holdings.

G. Autres

Art. 30. Pour tous les aspects qui ne sont pas réglés par les présents Statuts, il devra être fait référence à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 31. Définitions.

Acquéreur a le sens tel que précisé à l'article 20.1 des Statuts.

Associés a le sens tel que précisé à l'article 6.1 des Statuts.

Associé de Classe A1 a le sens tel que précisé à l'article 6.1 des Statuts.

Associé de Classe A2 a le sens tel que précisé à l'article 6.1 des Statuts.

Associé de Classe B a le sens tel que précisé à l'article 6.1 des Statuts.

Associé de Classe C a le sens tel que précisé à l'article 6.1 des Statuts.

Associé de Classe D a le sens tel que précisé à l'article 6.1 des Statuts.

Associé Existant a le sens tel que précisé à l'article 9.1 des Statuts.

Associé Investisseur signifie:

- (i) chaque membre du Groupe d'Investisseur de cet Investisseur (autre que l'Investisseur lui-même);
- (ii) tout "general partner", tout "limited partner" ou tout autre Associé, ou trustée, "nominee", gardien, opérateur ou gérant de, ou conseil de, cet Investisseur ou tout membre de son Groupe d'Investisseur;
- (iii) tout membre du même groupe de sociétés comme tout trustée, "nominee", gardien, opérateur ou gérant de, ou conseil de, cet Investisseur ou tout membre de son Groupe d'Investisseur;
- (iv) tout fond qui a le même "general partner", trustée, "nominee", gardien, opérateur ou gérant de, ou conseil de, cet Investisseur ou tout membre de son Groupe d'Investisseur;
- (v) tout Fond qui est conseillé, dont les actifs (en tout ou partie) sont contrôlés (soit individuellement ou conjointement avec d'autres), par l'Investisseur ou tout membre de son Groupe d'Investisseur; ou
- (vi) tout Fond en rapport avec lequel cet Investisseur ou tout membre de son Groupe d'Investisseur est un "général partner".

Associés Minoritaires signifie les détenteurs de Parts Sociales de Classe A2 et les détenteurs de Parts Sociales de Classe B.

Autres Instruments signifie tout certificat préférentiel d'"equity" émis par la Société et contrat de prêt avec ou sans intérêt ou à roulement d'intérêt dans lequel les Associés mettraient des fonds disponibles pour la Société.

Carence de l'Option d'Achat a le sens tel que précisé à l'article 19.1 des Statuts.

Confirmation du Drag a le sens tel que précisé à l'article 20.1 des Statuts.

Conseil de Gérance a le sens tel que précisé à l'article 8.1 des Statuts.

Cotation a le sens tel que précisé à l'article 21.1.2 des Statuts.

Date de déclenchement A le sens tel que précisé à l'article 19.2 des Statuts.

Dragenopharm signifie Dragenopharm GmbH & co. KG avec son siège social à Tittmoning.

Filiales signifie les Sociétés du Groupe autre que la Société.

Fond signifie toute banque, société, "trust", fond commun d'investissement, société d'investissement, à responsabilité limitée, générale ou autre "partnership", société de prévoyance industrielle ou mutuelle, tout plan d'investissement collectif, tout professionnel de l'investissement, toute société à forte valeur, association non enregistrée ou "partnership" ou tout "trust", tout fonds de pension ou société d'assurance.

Fonds Bridgepoint signifie Bridgepoint Europe II 'A' LP,

Bridgepoint Europe II 'B' LP, Bridgepoint Europe II 'C' LP, Bridgepoint Europe II 'D' LP, Bridgepoint Europe II 'E' LP, Bridgepoint Europe II 'F' LP, Bridgepoint Europe II 'G' LP, chacun étant un "limited partnership" anglais ayant son principal centre d'affaires au 30 Warwick Sreet, Londres W1B 5AL, et Bridgepoint Europe II GmbH & Co. KG, chacun agissant à travers son gérant, Bridgepoint Capital Limited.

Gérant a le sens tel que précisé à l'article 8.1 des Statuts.

Gérant ERISA a le sens tel que précisé à l'article 16.1 des Statuts.

Group e signifie le groupe établi par la Société et ses filiales directes et indirectes.

Investisseur signifie chacun des Fonds Bridgepoint (aussi longtemps que leur(s) "nominee(s)" détiennent(en)t une quelconque part sociale de la Société), tout Associé Investisseur du Fonds Bridgepoint (aussi longtemps que leur(s) "nominee(s)" détiennent(en)t une quelconque part sociale de la Société) ainsi que toute personne qui est nommée Investisseur dans un Contrat d'adhésion (aussi longtemps que son ou ses "nominee(s)" détiennent(en)t une quelconque Part Sociale de la Société).

Investisseur ERISA a le sens tel que précisé à l'article 16.1 des Statuts.

Loi signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée.

Membre du Conseil a le sens tel que précisé à l'article 8.1 des Statuts.

Membre du Conseil de Classe A1 de a le sens tel que précisé à l'article 8.2.1 des Classe A1 Statuts.

Membre du Conseil de Classe B de a le sens tel que précisé à l'article 8.2.2 des Classe B Statuts.

Notification du Drag a le sens tel que précisé à l'article 20.1 des Statuts.

Observateur a le sens tel que précisé à l'article 15 des Statuts.

Option d'Achat a le sens tel que précisé à l'article 20.2 des Statuts.

Parts Sociales a le sens tel que précisé à l'article 6.1 des Statuts.

Parts Sociales de Classe A1 a le sens tel que précisé à l'article 6.1 des Statuts.

Parts Sociales de Classe A2 a le sens tel que précisé à l'article 6.1 des Statuts.

Parts Sociales de Classe B a le sens tel que précisé à l'article 6.1 des Statuts.

Parts Sociales de Classe C a le sens tel que précisé à l'article 6.1 des Statuts.

Parts Sociales de Classe D a le sens tel que précisé à l'article 6.1 des Statuts.

Projet de Co-Investissement a le sens tel que précisé à l'article 18.1.1 des Statuts.

Sociétés du Groupe signifie la Société et ses filiales directes et indirectes.

Sortie a le sens tel que précisé à l'article 21.1 des Statuts.

Statuts signifie les présents statuts de la Société tel qu'ils ont été modifiés de temps à autre.

Vente a le sens tel que précisé à l'article 21.1.1 des Statuts.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à huit mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KORPEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 mars 2008. Relation: EAC/2008/3360. — Reçu trois mille cinq cents Euros (700.000.- à 0,5% = 3.500.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008055484/239/1306.

(080061119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

SOLIFIN (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 65.994.

Le bilan au 31 décembre 2005, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SOLIFIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2008054615/2088/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03953. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Luxair Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 112.996.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2007 a été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/04/2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008054604/5649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06737. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Recticel Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 92.669.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/04/2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008054606/5649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06738. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Casino Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 120.856.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/04/2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008054607/5649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06739. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Soteg Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 133.476.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/04/2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008054609/5649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06740. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Baigre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 97.049.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 1^{er} février 2008

L'associé de BAIGRE S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marc Torbick, en tant que Gérant A, et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Jean-Baptiste Brekelmans, en tant que Gérant A, et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Tracy Bress, en tant que Gérant B, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Claudine Schinker, née le 31 mars 1964 à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant A de la société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Christian Christensen, né le 28 août 1978 à Aarhus, Danemark, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant A de la société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Fabrice Coste, né le 1^{er} avril 1973 à Liège, Belgique, résidant professionnellement au 10B ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant B de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008055315/710/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07317. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

SOLIFIN (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 65.994.

Le bilan au 31 décembre 2006, le compte des profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SOLIFIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2008054612/2088/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03955. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

SOLIFIN (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 65.994.

Le bilan au 31 décembre 2004, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SOLIFIN S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008054613/2088/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03950. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Mecasoft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 80.637.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008054721/809/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05037. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Immobilière Palmiste S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 96.699.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008054723/809/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05029. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Immobilière Palmiste S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 96.699.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008054724/809/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05032. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Landson Financial Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 51.305.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054725/6961/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05068. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Beaconinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.312.

Constituée par-devant M^e Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 juin 2004, acte publié au Mémorial C no 828 du 12 août 2004.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BEACONINVEST S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008054671/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP05931. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Enotec S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5330 Moutfort, 110, route de Remich.
R.C.S. Luxembourg B 120.011.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

ENOTEC sàrl, Société à Responsabilité Limitée

Signature

Référence de publication: 2008054717/6446/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07031. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Green Heaven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 69.239.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054726/6961/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02416. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080060681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Ryan Express SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 113, route de Stavelot.
R.C.S. Luxembourg B 103.834.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15/04/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008054727/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2008, réf. DSO-CO00239. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080060314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Socomia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9972 Lieler, Maison 8.
R.C.S. Luxembourg B 101.048.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15/04/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008054732/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2008, réf. DSO-CO00241. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080060322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

European Retail Asset Management (ERAM) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 103.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Pour EUROPEAN RETAIL ASSET MANAGEMENT (ERAM), S.À R.L.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P., L-1030 Luxembourg

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008054849/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07033. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080060198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

LDV Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 96.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Pour LDV Management Sàrl

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P 3023, L-1030 Luxembourg

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008054850/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07043. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Revano G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 35.

R.C.S. Luxembourg B 95.715.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008054729/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2008, réf. DSO-CO00237. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080060316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

R.M.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9771 Stockem, Maison 15.

R.C.S. Luxembourg B 93.608.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14/03/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008054730/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2008, réf. DSO-CO00238. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080060318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Secarlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 100.124.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15/04/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008054731/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2008, réf. DSO-CO00240. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080060319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Toptrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9759 Knaphoscheid, 1A, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 102.699.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15/04/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008054735/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2008, réf. DSO-CO00246. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080060328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Thielen-Feenstra Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9943 Hautbellain, Maison 20.
R.C.S. Luxembourg B 121.794.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15/04/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008054736/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2008, réf. DSO-CO00244. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080060329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Aedes Opportunities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 118.298.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.04.08.

AEDES OPPORTUNITIES S.A.

Mohammed KARA / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008054710/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06627. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Ralphy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 84.866.

Les comptes annuels au 31 janvier 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Laurence de Coninck

Gérante

Référence de publication: 2008054687/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03523. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Preasepe I B.V./S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.000,00.**

Siège de direction effectif: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 132.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008054686/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05451. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Cofre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 42.544.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.04.08.

Pour COFRE S.A.

Ottavio LAVAGGI / Carlos Alberto PIMENTA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008054691/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06658. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Elmar Klein S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wincrange, 76, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 103.754.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wincrange, le 03.10.2007.

Signature.

Référence de publication: 2008054741/800203/12.

Enregistré à Diekirch, le 23 avril 2008, réf. DSO-CP00142. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080060358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Midland Trading Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.
R.C.S. Luxembourg B 106.278.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marnach, le 21.12.2007.

Signature.

Référence de publication: 2008054742/800913/12.

Enregistré à Diekirch, le 23 avril 2008, réf. DSO-CP00143. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080060362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Tobacco GTI SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 113, route de Stavelot.
R.C.S. Luxembourg B 103.836.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15/04/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008054734/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2008, réf. DSO-CO00245. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080060326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Volga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R.C.S. Luxembourg B 95.290.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15/04/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008054738/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2008, réf. DSO-CO00248. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080060333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Champhotel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 112.623.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.04.08.

CHAMPHOTEL INVESTMENTS S.A.

Louis VEGAS-PIERONI / Mohammed KARA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008054692/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06654. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Caradog Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 66.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Russell Bedford Luxembourg S.à.r.l.

Agent domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2008054719/1747/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07542. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Blummebuttek Manou s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9046 Ettelbruck, 13, rue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 102.442.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ETTELBRÜCK, le 03.10.2007.

Signature.

Référence de publication: 2008054740/800728/12.

Enregistré à Diekirch, le 23 avril 2008, réf. DSO-CP00144. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080060355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Norder Holzhandel Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9158 Heiderscheid, 37, Haaptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 106.460.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heiderscheid, le 03.10.2007.

Signature.

Référence de publication: 2008054743/800202/12.

Enregistré à Diekirch, le 23 avril 2008, réf. DSO-CP00141. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080060366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Maison Bosco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 17, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 20.104.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.04.2008.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN
259, ROUTE D'ESCH L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008054745/596/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02242. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Jean Oswald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8443 Steinfort, Square General Patton.
R.C.S. Luxembourg B 20.469.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.04.2008.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN
259, ROUTE D'ESCH, L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008054746/596/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02243. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Philreyhair S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4499 Limpach, 21, rue Centrale.
R.C.S. Luxembourg B 118.810.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.04.2008.
FIDUCIAIRE ROLAND KOHN
259, route D'ESCH, L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008054747/596/15.
Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02244. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Philreyhair S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4499 Limpach, 21, rue Centrale.
R.C.S. Luxembourg B 118.810.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.04.2008.
FIDUCIAIRE ROLAND KOHN
259, route D'ESCH, L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008054748/596/15.
Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02245. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Wämper Stuff Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9972 Lieler, Maison 8.
R.C.S. Luxembourg B 95.815.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15/04/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008054739/826/12.
Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2008, réf. DSO-CO00249. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080060338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Soft-Kis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 68, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 35.602.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15/04/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008054733/826/12.
Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2008, réf. DSO-CO00242. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080060324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

**Raimond S.A., Société Anonyme,
(anc. Raimond 1 S.A.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 130.589.

L'an deux mille huit, le quatorze avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RAIMOND 1 S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 130.589 (NIN 2007 2223 994),

constituée suivant acte de scission, reçu par le notaire instrumentant en date du 4 juillet 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2077 du 24 septembre 2007,

au capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Madame Natacha DEMAND, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges GREDT, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

Changement de la dénomination sociale en RAIMOND S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de RAIMOND S.A.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en RAIMOND S.A. et par conséquent de modifier l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de RAIMOND S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. GALOWICH, N. DEMAND, G. GREDT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 avril 2008, Relation: ECH/2008/498. — Reçu douze euros € 12,00.

Le Releveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 avril 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008055499/201/48.

(080060967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.